

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Approbation du procès-
verbal du 17 juin 2019.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Premier
Vice-Président**

Date de convocation :
17/09/19

Date d'affichage :
17/09/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 67

Nombre de Conseillers
votant : 67

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLERIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jacques HERY représenté(e) par M. Olivier TOURNAY

Absent(e)s :

M. Xavier BERTRAND, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Dominique FERNANDE, M. Karim SAÏDI, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, Mme Marie-Anne VALENTIN

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2019 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190923-47139-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/19

Publication : 24/09/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 17 JUIN 2019

Le Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois certifie que les membres du Conseil communautaire ont été régulièrement convoqués en application des dispositions de l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales, le 11 juin 2019, pour examiner les questions figurant à l'ordre du jour ci-après, et que la convocation correspondante a été également affichée du 11 juin 2019 au 18 juin 2019.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|----------|--|--|
| 1 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire. |
| 2 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Approbation du procès-verbal du 26 mars 2019. |
| 3 | ADMINISTRATION GENERALE | Base Urbaine de Loisirs - Désignation des membres de la commission de concession |
| 4 | FINANCES | Décision modificative n°1 - Budget principal. |
| 5 | FINANCES | Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants - Programmation 2019 (1ère partie). |
| 6 | FINANCES | Demande modificative de subvention auprès de l'ADEME - Financement du réseau pour éviter le gaspillage alimentaire de l'Agglo pour l'année 2020. |
| 7 | FINANCES | Conventions de partenariat pour la Journée d'accueil des étudiants 2019. |
| 8 | AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE | Cession de deux parcelles à la Commune de Clastres. |
| 9 | AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE | Signalétique et entretien des circuits de randonnées - Convention avec le Département - Avenant. |

10	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	Proposition de fusion d'HABITAT SAINT QUENTINOIS et de PARTENORD HABITAT.
11	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	Dispositif d'aide pour favoriser le développement des logements à destination des personnes défavorisées.
12	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	Participation de l'Agglomération au Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Aisne.
13	EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT	Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.
14	POLITIQUE DE LA VILLE	Rapport annuel du contrat de ville 2018.
15	TRANSPORTS	Transport des Personnes à Mobilité Réduite - Rapport annuel 2018 du délégataire.
16	TRANSPORTS	Transports publics urbains de l'Agglomération - Rapport annuel 2018 du délégataire.
17	SPORTS ET LOISIRS	Base Urbaine de Loisirs - Rapport annuel 2018 du délégataire.
18	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Dispositifs d'aide aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.
19	ENVIRONNEMENT	Valorisation des certificats d'économies d'énergie liés au Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.
20	PERSONNEL	Annualisation du temps de travail des agents de la Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE).
21	PERSONNEL	Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour le cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux.

- 17 juin 2019 -

- | | | |
|-----------|------------------------------|--|
| 22 | PERSONNEL | Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef. |
| 23 | PERSONNEL | Modification du tableau des effectifs. |
| 24 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Compte-rendu des opérations en vertu de la délégation de Monsieur le Président. |
| 25 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Motion de soutien aux communes dans le cadre du déploiement de la fibre optique. |

- 17 juin 2019 -

PROCES - VERBAL

Le lundi 17 juin 2019,

Le Conseil communautaire s'est réuni à 18h00 sur la convocation et sous la présidence de M. Xavier BERTRAND, Président.

A L'APPEL

Sont présents :

M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTE, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, Monsieur Frédéric MAUDENS suppléant de Mme Guylaine BROUTIN, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL

Sont excusés représentés :

M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Roland RENARD ; M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET ; M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET ; M. Jean-Claude DUSANTER représenté(e) par M. Alain RACHESBOEUF ; M. Sylvain VAN HEESWYCK représenté(e) par M. Benoît LEGRAND ; M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN ; Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE ; M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK ; Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ

Absent(e) :

M. Damien NICOLAS ; M. Yannick LEJEUNE ; Mme Sylvie SAILLARD ; Mme Christine LEDORAY ; M. Paul PREVOST

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Nombre de conseillers en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de conseillers présents ou représentés : 67

Nombre de conseillers votant : 67

Délibération 1

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Conformément aux prescriptions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu pour le Conseil communautaire de procéder à la désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.

*

M. RENARD – Il vous est proposé de désigner Thomas DUDEBOUT comme secrétaire auxiliaire et Matthieu GRESSIER, Directeur Général des Services, comme secrétaire auxiliaire.

Y a-t-il des remarques ? Des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

- 17 juin 2019 -

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE **Approbation du procès-verbal du 26 mars 2019.**

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2019 vous ayant été distribué, je vous prie de bien vouloir me faire connaître si quelqu'un, parmi vous, a des observations à présenter au sujet de sa rédaction et, dans le cas contraire, de bien vouloir l'approuver.

*

M. RENARD – Le procès-verbal de cette réunion vous a été distribué, je vous demande de me faire connaître vos observations au sujet de sa rédaction et dans le cas de bien vouloir l'approuver.

Y a-t-il des questions, des remarques ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

Alors, si vous le voulez bien on va passer au rapport numéro 4, laissant celui du numéro 3 à Monsieur le Président dès qu'il arrivera.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Arrivée de Madame Yvonne SAINT-JEAN

Délibération 4

FINANCES **Décision modificative n°1 - Budget principal.**

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2019 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation finale

effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Le Président explique ces réajustements et soumet au Conseil la décision modificative :

BUDGET PRINCIPAL			
RECETTES		DEPENSES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Ch 75 - Autres produits de gestion courante	+181 142,00	Ch 011- Charges à caractère général	+202 300,00
Ch 77 - Produits exceptionnels	-250 000,00	Ch 65 - Autres charges de gestion	+102 230,00
		Ch 67 - Charges exceptionnelles	+202 100,00
		Ch 023 - Virement de section	-575 488,00
	-68 858,00		-68 858,00
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+70 731 439,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Ch 13 - Subventions d'investissement	+208 990,00	Ch 20 - Immobilisations incorporelles	+9 200,00
Ch 16 - Emprunts et dettes assimilés	-254 842,00	Ch 204 - Subventions d'équipements versées	+277 500,00
Ch 024 - Subventions d'équipements versées	+946 830,00	Ch 21 - Immobilisations corporelles	+103 000,00
Ch 021 - Virement de section	-575 488,00	Ch 23 - Immobilisations en cours	-100 000,00
		Ch 10 - Dotations, fonds divers et réserves	+32 790,00
		Ch 27 - Autres immobilisations financières	+3 000,00
	+325 490,00		+325 490,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Budget primitif + Virement de crédit + Décision modificative)			+47 496 499,00

Le détail de la décision modificative est joint à la présente délibération.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'adopter la décision modificative n°1 ;
- 2°) de charger le Président des actes afférents.

*

M. RENARD – Il s’agit d’effectuer des régularisations d’écritures et des transferts entre chapitres qui n’impactent pas l’équilibre du budget. Je vous rappelle que nous avons voté en mars dernier un budget de 118 millions d’euros, 47 millions en investissement et 71 millions en fonctionnement.

Il vous est demandé d’adopter cette décision modificative au budget principal.

Y a-t-il des remarques, des questions ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 65 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN.

Arrivée de Monsieur Emmanuel BRICOUT

Délibération 5

FINANCES

Fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants - Programmation 2019 (1ère partie).

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Par délibération du 20 juin 2017, le conseil communautaire a approuvé la création d’un fonds de concours à destination des communes de moins de 10 000 habitants.

Le Comité de Pilotage s’est réuni le 9 mai 2019 afin d’étudier les dossiers présentés par les communes à l’issue de l’appel à projets, et valider les projets retenus, conformément à la première partie de programmation ci-annexée.

C’est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d’approuver la première partie de la programmation pour l’attribution du fonds de concours 2019 ;

2°) d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif audit fonds de concours, et à procéder à toutes formalités en résultant.

*

M. RENARD – Pour mémoire le COPIL a eu lieu le 9 mai dernier. Il a validé une première partie de la programmation, la 2ème partie est prévue en septembre prochain. Le montant total de l'enveloppe 2019, du fonds de concours s'élève à 364 329 euros, 58 projets déposés en 2019 sur les thématiques suivantes : amélioration des services et du cadre de vie des habitants, éclairages publics, patrimoine culturel, culturel, accessibilité des bâtiments et services communaux aux personnes à mobilité réduite, sports loisirs et culture, les affaires scolaires, développement du numérique et de la robotique.

32 communes ont déposée un ou plusieurs dossiers pour un montant de subvention sollicité à hauteur de 667 783 euros. Je vous rappelle l'enveloppe c'est 364 000 euros. 36 projets ont reçu un avis favorable du comité de pilotage pour cette première partie de programmation pour un montant de 220 500 euros. Je ne sais pas s'il y aura un nouvel appel à projet puisque déjà on a ça en portefeuille en conséquence on fera en sorte de voir un petit peu l'ensemble des dossiers que vous avez déposés les uns et les autres. Je vous rappelle qu'en 2017 et 2018, 82 projets ont été déposés, 64 projets financés pour un montant total de subventions de 535 329 euros.

Y a-t-il des questions ? Remarques ?

En conséquence de quoi j'ouvre le scrutin. Le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 6

FINANCES

Demande modificative de subvention auprès de l'ADEME - Financement du réseau pour éviter le gaspillage alimentaire de l'Agglo pour l'année 2020.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Au vu de la délibération n°34 votée lors de la séance du 26 mars 2019,

Au vu d'une modification des règles de financement de l'ADEME concernant les réseaux d'évitement du gaspillage alimentaire, la demande de subvention initiale et notamment le plan de financement a connu des évolutions.

Depuis mars 2017, l'Agglo du Saint-Quentinois fait de la lutte contre le gaspillage alimentaire un des axes majeurs du programme local de réduction des déchets à travers son Réseau pour Eviter le Gaspillage Alimentaire (REGAL).

La troisième année du REGAL aura pour objectif, au-delà de pérenniser le réseau existant en maintenant la dynamique d'accompagnement des partenaires et de poursuivre le déploiement des box antigaspi dans les restaurants privés, d'étendre les partenariats avec d'autres acteurs tels que les établissements spécialisés, d'accompagner les foyers du territoire aux gestes antigaspi à travers des actions innovantes et pédagogiques sous forme de défis ou challenge, d'impliquer les associations spécialisées pour sensibiliser en grand nombre le grand public, de valoriser les bonnes pratiques entre collectivités en charge de la restauration collective, de participer à d'autres événements sur l'Agglo pour promouvoir les actions du REGAL et de participer à la formation du personnel des partenaires concernés par les métiers en lien avec le gaspillage alimentaire.

Pour 2020, le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 52 000 € réparti comme suit :

- Moyens humains : 32 000 €
- Frais de communication : 20 000 €

Sont escomptés des financements auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), un forfait de 24 000 € sur les frais de personnel et 20 000 € sur les frais de communication.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le principe de réalisation de l'opération ;

2°) d'autoriser M. le Président à solliciter la subvention correspondante auprès de l'ADEME et de tout autre partenaire financier potentiel ;

3°) d'autoriser M. le Président à signer tous documents ou conventions à intervenir dans le cadre du financement de cette opération ainsi qu'à accomplir toutes formalités.

*

M. RENARD – Je vais peut-être laisser Agnès si elle veut. Tu peux le présenter si tu veux.

Mme POTEL – Oui, c'est comme les années précédentes, notre dossier est toujours déposé auprès de l'ADEME pour avoir une subvention. Comme les années précédentes pour les moyens humains de 32 000 euros, et donc cette année nous, pour l'année 2019-2020, nous avons eu l'agréable surprise d'avoir 20 000 euros supplémentaires accordés par l'ADEME, c'est pourquoi donc on le demande. C'est vrai que le REGAL prend de plus en plus d'ampleur au sein de notre collectivité, d'avantage de partenaires, nous sommes à 47 partenaires, toujours bien évidemment ceux du départ, mais vont venir s'ajouter l'EPIDE, l'Association

UNICITE, l'Association AID' AISNE. D'avantage aussi d'actions tout au long de l'année et notamment donc, la création d'une mallette pédagogique et surtout très innovant des frigidaires anti-gaspi et solidaires. Donc les personnes pourront déposer dans ces frigidaires, tout ce qu'elles auront envie pour éviter du gaspillage. La formation aussi de nouveaux ambassadeurs pour les encadrants notamment du personnel de cantine. Et puis, bien évidemment la journée, la semaine anti-gaspi qui se fera comme toutes les années, à l'automne.

M. RENARD – Merci, nous sollicitons donc une subvention de 44 000 euros de l'ADEME, pour financer la troisième phase des actions REGAL pour 2020.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ?

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 7

FINANCES

Conventions de partenariat pour la Journée d'accueil des étudiants 2019.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

L'Université de Picardie Jules Verne développe depuis quelques années des Journées d'Accueil des Etudiants (JAE) avec la volonté d'étendre ces manifestations à l'ensemble de leurs sites.

Cette initiative a pour but :

- d'intégrer les nouveaux étudiants et de leur faire découvrir le territoire ;
- de fédérer l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur ;
- de faire prendre conscience aux Saint-Quentinois du potentiel étudiant local.

Sur le Saint-Quentinois, la première JAE a eu lieu le 13 septembre 2018 et a eu un réel succès. C'est la raison pour laquelle, l'Université a proposé de reconduire cet événement, qui aura lieu le 12 septembre prochain.

Parallèlement, l'Agglomération du Saint-Quentinois a approuvé son Schéma Local de l'enseignement Supérieur et de la Recherche dans lequel il est précisé une volonté d'amplifier les actions autour de la vie étudiante et de pérenniser cette journée.

Pour soutenir cet événement, l'Agglomération du Saint-Quentinois a voté une subvention de 4 500 € dans l'élaboration du budget 2019.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de signer les conventions de partenariat avec les deux associations étudiantes du campus universitaire de Saint-Quentin qui prendront en charge les frais d'organisation de la Journée d'Accueil des Etudiants 2019.

*

M. RENARD – Je vais laisser la parole à Frédérique MACAREZ, si elle le souhaite.

Mme MACAREZ – Pour la 2ème année consécutive, nous avons le plaisir d'accueillir les étudiants à Saint-Quentin au mois de septembre lors d'une journée qui leur permettra d'avoir toutes les informations sur la vie locale, les services disponibles et puis aussi ça leur permet de se fédérer suivant l'établissement dans lequel ils sont et de se rencontrer. C'est en partenariat avec une association d'étudiants et l'Université de Picardie Jules Verne.

M. RENARD – Merci, par conséquent il y a lieu de signer les conventions avec les deux associations chargées d'organiser cette journée.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 8

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE **Cession de deux parcelles à la Commune de Clastres.**

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Afin de parfaire la protection incendie de la commune de CLASTRES, en accord avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne, la commune souhaite procéder à l'installation d'une citerne souple de 120 m² rue des Ormes Lalaux intersection chemin de la liberté, sur les parcelles cadastrées B n°952 et B n°976.

Ces parcelles appartenant à l'Agglo et afin de pérenniser cette situation, il est proposé de céder directement à la commune de CLASTRES lesdites parcelles au prix du service des Domaines, soit six cent quatre-vingt-treize euros et soixante centimes (693,60 €).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la cession des parcelles cadastrées B n°952 et B n°976 situées à CLASTRES au profit de la commune de CLASTRES moyennant le prix de six cent quatre-vingt-treize Euros et soixante cents (693,60 €) ;

2°) de décider que l'acte correspondant sera établi en la forme administrative par la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, les droits de mutation et les frais de publication resteront à la charge de l'acquéreur ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs à cette cession qui en seront la suite ou la conséquence, y compris les éventuelles servitudes à créer.

*

M. RENARD – M. BERTONNET, vous voulez prendre la parole ? Non.

Il s'agit de deux parcelles à céder à la commune de Clastres pour y installer une citerne à incendie. C'est le moment, il fait chaud. La commune de Clastres a délibéré, Monsieur le Maire, au mois de mai dernier.

Il est donc proposé au conseil d'autoriser cette cession au prix estimé par France Domaine, soit 693,60 euros ; de décider que les actes seront à la charge de l'acquéreur, n'est-ce pas Monsieur le Maire, d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires.

Y a des questions ? Des remarques ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Jean-Louis GASDON ne prend pas part au vote. (par vote présent ou par pouvoir).

Délibération 9

AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE **Signalétique et entretien des circuits de randonnées - Convention avec le Département -** **Avenant.**

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Par délibération en date du 16 décembre 2016, a été approuvée une convention avec le Département sur les modalités d'installation de la signalisation, dans le cadre de la politique départementale de randonnée sur la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin.

Afin de continuer cette valorisation touristique, 7 circuits supplémentaires sont venus s'ajouter à l'offre initiale qui était de 4.

Il est nécessaire d'officialiser cette nouvelle mise en place de signalétique par un avenant à la convention précitée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'avenant joint,

2°) d'autoriser M. Le Président à signer cet avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

*

M. RENARD – Alexis GRANDIN veut dire un mot. Je vous en prie.

M. GRANDIN – Oui, merci. Cet avenant intervient suite à une convention qui a été signée en 2016, qui rajoute donc sept circuits supplémentaires aux 4 initiaux. Vous pouvez retrouver l'ensemble de ces circuits dans la carte des randonnées qui a été éditée par l'Office de tourisme il y a peu, et qui sera aussi mise en place au dos des panneaux signalétiques dans le cadre de ces circuits. Il faut savoir que la randonnée est un secteur qui est en pleine expansion, qui est un vecteur du développement touristique et qui intéresse à la fois un public local mais aussi l'ensemble des visiteurs de passage sur notre territoire. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité avec les Offices de Tourisme de la Porte du Hainaut, du Cambrésis et du Vermandois de proposer chaque année sur le chemin de Saint-Jacques sept randonnées qui traversent nos territoires respectifs. En 2018, l'édition a connu un véritable succès, donc nous l'avons reconduit pour 2019 et je vous donne donc déjà date du 19 octobre qui sera la dernière étape entre Joncourt et Saint-Quentin.

M. RENARD – C'est bon ? La parole est à Thomas DUDEBOUT.

M. DUDEBOUT – Pour compléter, juste pour dire que le conseil départemental et l'agence départementale du tourisme ont renouvelé complètement le site internet randonnée.fr ou vous retrouvez justement les sept circuits supplémentaires sur lesquels nous sommes en train de délibérer. Le site a vraiment été bien imaginé et je vous laisserai vous-même aller le constater. Mais c'est très très pratique pour les amoureux de la rando qu'elle soit pédestre ou cyclo, vous repartez avec des fiches pratiques, les choses à aller voir sur chacun des parcours que vous pourriez être susceptible de faire, vraiment un bel outil et c'est pour ça que je profitais de l'occasion qui m'était donnée de vous communiquer cette information.

M. RENARD - Bien, il est donc demandé d'approuver l'avenant joint, et d'autoriser le Président à accomplir les formalités d'usage.

Y a t-il des questions ? Des remarques ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Thomas DUDEBOUT ne prend pas part au vote. (par vote présent ou par pouvoir).

Délibération 11

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT **Dispositif d'aide pour favoriser le développement des logements à destination des personnes défavorisées.**

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois souhaite notamment accompagner la population la plus fragile et celle dont l'accès au logement est le plus difficile.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé d'accompagner et de soutenir financièrement des organismes de logement social, ainsi que des structures disposant de l'agrément d'Etat de Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion (MOI) afin de produire ou de réhabiliter des logements pour les plus démunis.

Cette nouvelle aide est attribuée aux porteurs de projets sous la forme d'une subvention qui s'élève à 5% du coût global de l'opération, plafonné à 35 000 €.

Le règlement, figurant en pièce jointe, s'applique à compter de l'exécution de la présente délibération pour une expérimentation sur l'année 2019.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) d'approuver la mise en place de cette nouvelle aide ;
- 2°) d'adopter le règlement ;
- 3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

*

M. RENARD – Freddy GRZEZICZAK va prendre la parole.

M. GRZEZICZAK – Oui, merci. Il s'agit effectivement de soutien aux structures d'accueil

pour personnes défavorisées donc c'est un des éléments de la stratégie habitat qu'on met en place notamment à destination des populations les plus fragiles. C'est une aide communautaire qui est destinée aux organismes du logement social et bien sûr aux structures qui disposent d'un agrément de l'Etat, agrément de maîtrise d'ouvrage et d'insertion. Vous vous rappelez que la subvention, elle, correspond à 5 % du coût hors taxe global de l'opération et bien sûr elle est plafonnée à 35 000 euros. Alors, à ce jour, pour votre information on a deux projets à enjeux qui ont été identifiés, il s'agit d'Emmaüs et le Béguinage Sainte-Anne qui est porté par Habitat Saint-Quentinois. Voilà.

M. RENARD – Tout à fait. Je rappelle que ça répond aux obligations de l'Agglo en ce qui concerne cet hébergement de personnes en situations précaires, il faut quand même dire, et aussi soutien aux organismes sociaux, structures agréées par le service de l'Etat. On vient de le dire il y a deux projets qui ont été identifiés, Emmaüs et le béguinage Saint-Anne. En conséquence de quoi cette aide prend la forme d'une subvention, aussi petite soit-elle, elle est toujours importante et est plafonnée à 35 000 euros. En conséquence de quoi, je vous demande d'approuver la mise en place de cette nouvelle aide et son règlement, et d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Y a-t-il des questions et des remarques ?

Le scrutin est ouvert.

Je vais donc continuer.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 12

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Participation de l'Agglomération au Fonds de Solidarité pour le Logement de l'Aisne.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permet aux personnes ayant des difficultés particulières en raison, soit de l'inadaptation de leurs ressources, soit de leurs conditions d'existence, d'accéder à un logement décent, de s'y maintenir et d'y disposer de la fourniture de l'eau, d'énergie et de service téléphonique.

Le financement du FSL est assuré par le conseil départemental avec l'aide de chaque distributeur d'énergie, d'eau et de téléphone.

Les autres collectivités territoriales et toutes les personnes morales associées au plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées peuvent également contribuer au financement du FSL.

Accès ou maintien dans le logement :

Concernant les mesures d'accompagnement social lié au logement, ces dernières peuvent être mises en place auprès des familles qui éprouvent des difficultés de gestion budgétaire ou d'intégration dans un logement.

À cet effet, la participation volontaire de la Communauté d'agglomération au financement de ce dispositif pour le volet logement est sollicitée, pour l'exercice 2019, à hauteur de 0,45 € par habitant soit 36 670,05 € pour une population de 81 489 habitants (population légale 2016).

Accès à l'énergie :

Au sujet des mesures d'accompagnement social lié à l'énergie, la Communauté d'agglomération dispose d'une convention partenariale avec le conseil départemental. En 2005, la participation de la Communauté d'agglomération était de 0,20 euros par abonné mais le Conseil de Communauté a souhaité augmenter régulièrement ce montant.

RÉCAPITULATIF RECETTES FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

ANNÉE	PARTICIPATION CA	FINANCEMENT FSL	TAUX ABONDEMMENT CA
2005	4 778,20 €	32 488 €	0,20 €
2006	5 561,38 €	40 634 €	0,22 €
2007	5 593,56 €	30 129 €	0,22 €
2008	5 673,14 €	31 039 €	0,22 €
2009	6 248,16 €	33 453 €	0,24 €
2010	6 432,00 €	34 406 €	0,24 €
2011	7 029,10 €	38 159 €	0,26 €
2012	7 081,10 €	27 722 €	0,26 €
2013	7 164,82 €	40 181 €	0,26 €
2014	7 786,30 €	37 466 €	0,26 €
2015	7 820,68 €	35 622 €	0,28 €
2016	8 697,00 €	29 375 €	0,30 €
2017	8 700,00 €	22 423 €	0,30 €
2018	9 333,60 €	35 298 €	0,30 €

PROPOSITION POUR L'EXERCICE 2019 :

Il est proposé de maintenir le montant de la participation par abonné fixé à **0,30 €** pour l'ensemble des abonnés de l'Agglomération du Saint-Quentinois, soit :

0,30 € x 29 749 abonnés (au 01/01/2019) = 8 924,70 €, répartis comme suit :

- Budget Eau : **4 462,35 €** (50 %)

- Budget Assainissement : **4 462,35 €** (50 %).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de participer financièrement au Fonds de Solidarité pour le Logement et de verser une participation de 36 670.05 € pour le volet habitat au titre de l'année 2019 ;

2°) de participer financièrement au Fonds de Solidarité pour le Logement et de verser une participation de 8 924,70 € pour le volet énergie au titre de l'année 2019 ;

3°) d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces et de procéder à toute formalité y afférent.

*

M. RENARD – Nous allons donc redonner la parole à M. GRZEZICZAK.

M. GRZEZICZAK – Merci, Monsieur le Président. Juste un mot, on doit comme tous les ans délibérer sur la participation de l'Agglomération, à ce qu'on appelle au FSL, qui est bien sûr porté par le département de l'Aisne. Je rappelle que le FSL c'est trois volets, c'est l'accès au logement, et puis le maintien dans le logement et aussi le volet énergie. Sur la participation 2019, sur le volet logement accès au maintien, c'est 37 330,20 euros ce qui correspond à 0,45 euros par habitant, et sur le volet énergie et participation est de 8924,70 euros. Et puis, dernière information complémentaire à l'échelle de l'Agglomération c'est 977 aides qui ont pu être accordées pour un montant de 344 322 euros. Voilà.

M. RENARD – D'accord. Pas de problème, je rappelle que la participation à 0,45 ça fait une somme de 36 670 euros et pour l'énergie 8924 euros. Il est donc proposer de participer au Fonds de Solidarité Logement et Energie et d'autoriser le Président à signer les documents y afférents.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Il y en a pas ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Roland MORTELLI

Délibération 13

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT
Approbation des bénéficiaires du Bonus Energie.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Dans le cadre d'une stratégie locale de l'habitat et de la convention de délégation des aides à la pierre, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a délibéré en date du 26 mars 2019 sur le renouvellement d'un abondement des aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), le Bonus Énergie.

Cette aide est attribuée aux propriétaires modestes et très modestes, ayant reçu un accord de subvention de l'Anah pour des travaux d'économies d'énergie, relevant du programme « Habiter Mieux Sérénité ».

Il convient d'approuver nominativement l'octroi d'une subvention communautaire aux 11 propriétaires figurant dans la liste en annexe, pour un montant global de 15 051 €.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver l'octroi d'une subvention communautaire au titre du Bonus Énergie ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à accomplir les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*

M. RENARD – Freddy GRZEZICZAK de nouveau.

M. GRZEZICZAK – Donc il s'agit de la première délibération, la première approbation du Bonus Energie dans sa mouture, dans sa nouvelle mouture on va dire plus élargie, donc avant c'était 500 euros, vous savez on a fait en sorte d'ouvrir le champ un peu plus large, notamment à celles et ceux qui réalisent des travaux d'économie d'énergie je pense notamment aux propriétaires occupants modestes et très modestes. Donc, on a depuis le 1er janvier octroyé 11 aides pour un montant de 15 000 euros avec quand même quatre primes maximales, c'est important de le dire, de 2 000 euros au lieu de 500 euros donc ça montre bien que il y avait des demandes fortes d'une certaine tranche de la population pour réaliser ces travaux d'économie d'énergie. Alors, je peux vous dire que, à l'heure où je vous parle on a presque atteint le montant octroyé en 2018 qui était sur toute l'année de 16 600 euros, et là à six mois à peine on est déjà à 15 000 euros. Voilà, donc c'est quelque chose qui fonctionne bien et tant mieux parce que si on peut aider les familles modestes et plus modestes à réaliser ces travaux d'économie d'énergie qui ont un coût je pense que c'est une bonne délibération. Voilà.

M. RENARD – D'accord, merci. Donc le nouveau dispositif nous permet d'aller jusqu'à 2 000 euros. En conséquence, c'est la raison pour laquelle vous annoncez déjà un chiffre de 15 000 euros pour la moitié de l'année. Il est donc nécessaire d'approuver le versement de ces subventions, et d'autoriser le Président à accomplir les formalités d'usage.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Il y en a pas ?

On passe au vote, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 14

POLITIQUE DE LA VILLE **Rapport annuel du contrat de ville 2018.**

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Dans le cadre du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, le Président de tout établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter annuellement à son assemblée délibérante un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, des actions qu'elle mène, ainsi que les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Ce rapport reprend :

- les principales orientations du contrat de ville,
- les actions menées en 2018,
- l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires,
- les perspectives d'évolution,
- l'articulation du contrat de ville avec les opérations d'aménagement entrant dans le cadre du Programme National de Renouvellement Urbain,
- les actions menées en matière de développement social urbain financées par la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation Politique de la Ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport annuel du contrat de ville 2018.

*

M. RENARD – Je vous laisse de nouveau la parole mon cher collègue.

M. GRZEZICZAK – Oui, je vais redire un petit mot, sur ces rapports annuels de contrat de ville 2018 qui concernent la politique de la Ville. Vous vous rappelez qu'en 2018, les 59 projets qui ont été menés sur 7 thématiques, vous vous rappelez quand même les thématiques, l'éducation, la lutte contre l'illettrisme, et la promotion de la lecture, le développement économique et l'emploi, la citoyenneté et la prévention de la délinquance, la médiation sociale et l'accès au droit, les pratiques culturelles et sportives, l'habitat et le cadre de vie, la parentalité, et enfin la santé et la prévention. Alors, au total se sont 28 750 personnes qui ont bénéficié des projets. Vous vous rappelez quand même les enveloppes consacrées à ces programmations, en fonctionnement, elles ont été réparties, alors la somme totale est de 667 608 euros, répartie comme suit : l'Etat donne 331 000 euros, la région Hauts-de-France 57 045 euros, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois 234 584 euros, et la Ville de Saint-Quentin 44 978 euros. Et puis, en investissement la région Hauts-de-France met dans la corbeille 68 326 euros. Voilà, donc avec des perspectives 2019, le comité de pilotage a confirmé une volonté forte de renforcer le programme d'action, notamment sur la thématique développement économique et l'emploi et a de nouveaux projets qui sont proposés dans la programmation annuelle avec de nouveaux partenariats. Et, vous dire aussi que dans le cadre de la mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires il y a une feuille de route en 5 programmes qui comportent 40 mesures qui ont été adoptées sur la sécurité, l'éducation, l'emploi, le logement et le lien social. Je vous rappelle que le contrat de ville dont la durée a été prolongée jusqu'en 2022 devra donc intégrer maintenant ces nouvelles priorités. Voilà ce que je souhaitais dire.

M. RENARD – Bien, après l'intervention de Freddy GRZEZICZAK. Y a-t-il des questions ? Des remarques ? Y en a pas ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 15

TRANSPORTS

Transport des Personnes à Mobilité Réduite - Rapport annuel 2018 du délégataire.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est présenté au Conseil le rapport annuel 2018 joint en annexe, de la société SYNERGIHP, délégataire du service de transport de personnes à mobilité réduite.

La commission consultative des services publics locaux ayant été consultée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport annuel 2018 relatif aux transports de personnes à mobilité réduite.

*

M. RENARD – Je vais donc laisser la parole à Gilles GILLET, Président en charge des transports, je vous en prie mon cher collègue.

M. GILLET – Merci Président. Le service délégué à la société SYNERGIE depuis le 1er septembre 2017, a connu en 2018 sa première année civile pleine d'exploitation. Il est exploité sous la marque commerciale ANDIGO, il représente un coût de contribution forfaitaire pour l'agglomération de 606 095 euros en 2018. Les règles de réservation et d'utilisation du service ainsi que l'identification du service sont bien assimilées par la population. 25 % des courses sont réalisées sur la tranche horaire 16h-18h qui est le pic d'activité. Le kilométrage moyen de la course est faible autour de 2,2 km, la majorité d'entre elles étant réalisée sur le périmètre urbain de Saint-Quentin. Les moyens humains et matériels ont été renforcés, le nombre d'utilisateurs ayant recours au service au moins une fois par mois est en augmentation depuis la rentrée 2018, environ 340 personnes, contre environ 310 personnes à la même période en 2017. Tout comme les annulations tardives qui ont augmenté malheureusement : plus 55 %. La nouvelle délégation n'a pas entraîné de hausse de tarifs. Aujourd'hui le nombre de réclamations a considérablement diminué. L'activité se concentre majoritairement sur le cœur urbain du territoire. 193 nouveaux clients ont été admis en 2018 à utiliser le service, 90 admissions d'office, et 103 admissions après passage en commission d'admission ANDIGO. 35 304 courses ont été réalisées ; en 2017 il y avait eu 31 218 courses. ANDIGO est mis en œuvre à l'aide de 14 véhicules, 12 en propriété de synergie et 2 loués. L'âge moyen des véhicules est d'un peu moins de deux ans. Voilà Monsieur le Président.

M. RENARD – C'est bien, très bien. Y a-t-il des questions ? Des remarques sur ce rapport du délégataire d'ailleurs ? Il y en a pas ? Je passe au vote.

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 16

TRANSPORTS

Transports publics urbains de l'Agglomération - Rapport annuel 2018 du délégataire.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est présenté au Conseil le rapport annuel 2018 joint en annexe, de la société Saint-Quentin Mobilité, délégataire des transports publics urbains de voyageurs.

La commission consultative des services publics locaux ayant été consultée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport annuel 2018 relatif aux transports publics urbains de voyageurs.

*

M. RENARD – Gilles GILLET Vous y allez.

M. GILLET – La société Saint-Quentinoise, Saint-Quentin Mobilité, filiale du Groupe TRANSDEV, exploite le réseau de bus urbain Pastel de l'agglomération du Saint-Quentinois, ainsi que des services de transports à la demande TAD, Déclik Agglo et Déclik Pro. En 2018, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois a versé au délégataire 6 009 720 euros hors taxe au titre de la compensation financière forfaitaire en transport urbain, soit l'équivalent d'1,25 euro par personne transportée. 244 057 euros hors taxe pour la contribution liée au service Déclik Agglo. 2018 est la première année civile pleine de mise en œuvre du réseau reconfiguré en septembre 2017, projet Pastel Evolution avec une gamme tarifaire simplifiée depuis le 1er janvier 2018, incluant des abonnements mensuels et annuels destinés au moins de 26 ans sans autre condition, le Pass 26. 4 812 000 voyages ont été effectués sur le réseau pastel soit une augmentation de 6,5 % par rapport à 2017 pour 1 515 000 kilomètres parcourus. Toutefois, le délégataire fait état d'un peu moins de 2 000 000 euros de recettes commerciales en baisse de 6,7 % par rapport à 2017. Le compte d'exploitation de 2018 fait apparaître un déficit de 348 000 euros. Le résultat d'exploitation était positif de 51 000 euros en 2017. Le délégataire explique cette évolution par la baisse des recettes commerciales, 180 000 euros, une augmentation des coûts de structure dont l'analyse détaillée est à affiner au vu des éléments complémentaires attendus du délégataire. Une augmentation du coût du service de transport à la demande Déclik Agglo de 260 000 euros qui n'est pas entièrement compensée par la contribution de l'Agglo. Le nouveau service de TAD Déclik Agglo qui relie l'ensemble des communes rurales au cœur de l'agglomération a comptabilisé 13 592 voyages en 2018. Merci Monsieur le Président.

M. RENARD – Merci. Sur ce rapport y a-t-il des questions ? Des remarques ? Y en a pas.

Le scrutin est ouvert. Le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 18

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dispositifs d'aide aux artisans de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Le Conseil communautaire, en date du 27 novembre 2018, a approuvé le conventionnement avec la Région Hauts-de-France permettant de mettre en place deux dispositifs d'aide directe sur son territoire :

- Le « CASQ ARTISANS » dans le cadre de l'aide au développement des TPE ;
- Le « CASQ START ARTISANS » dans le cadre de l'accompagnement à la création et reprise d'entreprises.

Pour les deux dispositifs, il s'agit de l'octroi d'une subvention de 20 % du montant HT des investissements avec un plafond d'aide de 3 000 € pour les dépenses liées :

- Aux investissements productifs neufs, notamment les machines et outils du secteur de la robonumérique permettant de gagner en productivité et en compétitivité
- Aux coûts des aménagements nécessaires à l'installation de matériels de production,
- A l'acquisition de véhicules professionnels neufs.

Les artisans figurant nominativement en annexe du présent rapport répondent aux critères d'éligibilité.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver le versement d'une subvention d'accompagnement à l'investissement aux bénéficiaires figurant en annexe du présent document et pour le montant maximal indiqué conformément aux règlements des dispositifs « CASQ - ARTISANS » et « CASQ START ARTISANS »;

2°) d'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

*

M. RENARD – Madame Colette BLERIoT si vous voulez prendre la parole.

Mme BLERIoT – Oui, Merci Monsieur le Président. Il s'agit d'un rapport classique de demande de subventions pour les artisans. Mais, je voudrais rajouter que l'un des bénéficiaires qui est exactement la charcuterie François a obtenu cette année le label Artisan en or. Créé en 2009, Artisan en or est une démarche régionale qui est portée par la Chambre des métiers et de l'artisanat Hauts-de-France et qui est financée par le Conseil régional et l'Europe. Artisan en or est devenu la marque référente dans l'univers de l'artisanat, des métiers de bouche et compte actuellement 300 artisans de talents. Les artisans en or respectent sous contrôle d'un organisme certificateur indépendant, un cahier des charges rigoureux et garantissent 80% de fabrication maison, une gamme de produits diversifiée et permanente et apportent des conseils personnalisés. Vous le constatez encore aujourd'hui, nos artisans méritent notre soutien et pour cette raison supplémentaire, j'espère que vous voterez pour ce rapport à l'unanimité.

M. RENARD – Vous êtes gourmande un peu, mais bon on va essayer. Bien, il y a donc lieu d'approuver le versement de subvention octroyé à des artisans dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'investissement. Y a-t-il des questions et des remarques par rapport à cela ? Sachant qu'on a dépensé 31 400 euros. Pas d'autres questions ?
On passe au vote, le scrutin est clos.

On a retrouvé le Président, c'est quand même une bonne chose.

M. BERTRAND – Continue.

M. RENARD – Oui ?

M. BERTRAND – Continue, continue, c'était très bien.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour et 1 voix contre adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Arrivée de Monsieur Xavier BERTRAND

Délibération 19

ENVIRONNEMENT

Valorisation des certificats d'économies d'énergie liés au Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Le programme CEE PRO-INNO-08 « Economies d'énergie dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) », créé en 2017, permet aux TEPCV éligibles de voir leurs investissements d'économies d'énergie récompensés par l'attribution de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), dispositif créé par la loi du 13 juillet 2005.

L'Agglo, reconnue TEPCV par le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer le 6 décembre 2016, est éligible à ce programme. Elle est également signataire d'une convention de partenariat avec CAPITAL ENERGY en date du 14 janvier 2019 afin de bénéficier d'un accompagnement technique et administratif ainsi que d'un prix fixe du CEE.

L'Agglo propose que les communes bénéficient des mêmes conditions de partenariat afin de valoriser leurs CEE. Il est donc nécessaire que chaque commune signe une convention partenariale avec l'EPCI et une convention de regroupement avec CAPITAL ENERGY.

L'Agglo accompagnera chaque commune dans les démarches nécessaires à la récupération du financement CEE TEPCV et sera l'intermédiaire entre les communes et CAPITAL ENERGY.

Cet accompagnement se fera moyennant une partie des gains perçus par la commune lui permettant de garantir qu'elle n'aura à supporter aucun risque financier.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'accepter la démarche de valorisation des CEE TEPCV pour les communes de l'Agglo ;

2°) d'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention et à effectuer toute formalité en ce sens.

*

M. RENARD – Agnès POTEL peut-elle prendre la parole ?

Mme POTEL – Bon, je crois que le rapport explique bien tout, simplement, donc vous le savez le territoire est reconnu TEPCV, Territoire et Energie Positive pour la Croissance Verte. De ce fait, l'ensemble des communes peuvent bénéficier de certificats d'économies d'énergie en fonction des travaux qu'elles ont réalisés. Donc, on propose effectivement que chaque commune puisse bénéficier de ce certificat d'économie d'énergie, donc récupérer des financements et que la Communauté d'agglomération puisse les aider dans cette démarche et donc de signer une convention pour ceux et celles qui le souhaitent avec la Communauté d'agglomération pour que le travail puisse se faire et qu'elles puissent récupérer des recettes de l'Etat.

M. RENARD – Merci. C'est un bon dispositif surtout pour les communes, pour qu'elles puissent récupérer un petit peu d'argent, je pense.

Mme POTEL – Tout à fait.

M. RENARD – Possibilité d’avoir une convention entre l’Agglo et Capital énergie.

Bien. Y a-t-il donc des remarques ? Des questions ?

Bon le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 67 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Elie BOUTROY.

Délibération 20

PERSONNEL

Annualisation du temps de travail des agents de la Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE).

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Actuellement, les gardes champêtres de la BIE travaillent du lundi au vendredi selon des horaires de bureau classiques, avec une pause méridienne.

L'activité du service nécessite une extension de leurs missions aux week-ends ainsi qu'une plus grande modularité de leurs horaires en semaine, notamment sur le début de soirée. En effet, l'action du service serait plus efficace dans la constatation des infractions, qui se produisent plus souvent en soirée ou le week-end.

Par ailleurs, cette augmentation de l'amplitude de travail est également justifiée par les besoins d'enquêtes diligentées le cas échéant par le service (convocations des personnes le week-end), les interventions lors de manifestations particulières (événements sur le pôle mécanique...) ou encore la participation à des opérations spécifiques en collaboration avec la Gendarmerie et la Police Nationale.

Par conséquent, il est proposé d'annualiser le temps de travail des agents de la BIE selon les modalités suivantes :

- bornes hebdomadaires : du lundi au dimanche
- bornes quotidiennes : de 6 heures à 18 heures (cycle 1) ou de 18 heures à 6 heures (cycle 2).

Dans ce cadre, les agents seront amenés à effectuer 1 607 heures de travail

annuelles, dans le respect des garanties minimales législatives et réglementaires suivantes :

- 10 heures maximum de travail quotidien
- 11 heures de repos quotidien
- 35 heures minimales consécutives de repos hebdomadaire
- Amplitude maximale de travail de 12 heures
- Durée hebdomadaire du travail ne pouvant dépasser 48 heures au cours d'une même semaine, 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives.

Seront considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées en dépassement des bornes horaires des cycles de travail ainsi définis.

Le socle des horaires de travail reste fixé selon les modalités suivantes : 8 heures à 12 heures et 14 heures à 18 heures (cycle 1), 22 heures à 6 heures (cycle 2). Les agents pourront être amenés, en fonction des besoins du service, à travailler le week-end et à effectuer leur prise de poste au plus tôt à 6 heures et terminer leur journée au plus tard à 6 heures, selon les cycles de travail précités.

En outre, les agents pourront également être amenés à effectuer des journées continues, sans coupure méridienne, mais avec une pause réglementaire de 45 minutes incluses dans le temps de travail, conformément à la réglementation en vigueur.

Etant entendu que le comité technique a été consulté lors de la séance du 27 mai dernier.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver l'annualisation du temps de travail des agents de la BIE.

*

M. RENARD – Il s'agit d'annualiser le temps de travail des gardes champêtres et la BIE, afin d'améliorer l'efficacité du service. Cela permettra d'intervenir sur une amplitude horaire plus large possible aussi lors des manifestations ayant lieu surtout le week-end. Sur les brocantes, les manifestations, Pôle Mécanique de la Clef des Champs etc. Quand il y a une grande manifestation. Je vous précise que le comité technique en date du 27 mai a rendu un avis favorable. Il vous est donc demandé d'approuver cette annualisation du temps de travail des agents de la BIE. Vous avez quelque chose à dire mon cher collègue ? Je vous en prie.

M. VAN HYFTE – Quelques renseignements concernant la BIE. En 2018, la BIE a fait 614 interventions, et parmi ces 614 interventions il y a eu 74 rapports ou procès-verbaux qui ont été dressés, dont 39 ont été dressés pour des dépôts sauvages. Le principal de l'action qu'ils ont à faire correspond surtout aussi à de la police municipale, c'est-à-dire des conflits de voisinages, et c'est très important de savoir que c'est les maires qui le demandent. Et donc, ça a été sur les conflits de voisinages, les divagations d'animaux, sur les arrêtés, et parfois aussi sur les bruits dans les communes. Ça correspond à 22 % de leur activité. Et, leur deuxième activité, c'est la police de la route, les stationnements, les chemins ruraux et les chemins forestiers. Ça correspond aussi à 18 % de leur travail. La troisième c'est la localisation des dépôts sauvages, des décharges, des stockages et l'élimination des déchets, ce qui représente pour eux 16 % de leur travail. Alors, je pense que c'est important aussi, et si on peut apporter

une annualisation dans leurs horaires, la BIE serait beaucoup plus libre en terme d'intervention.

M. RENARD – Merci pour cette intervention. Ça montre l'utilité et aussi l'efficacité de cette BIE. Il y a donc l'occasion pour le conseil d'approuver cette annualisation. Y a-t-il des remarques ? Des questions ? Y en a pas.

J'ouvre donc le scrutin, le scrutin est clos.

M. BERTRAND – Monsieur le Président de séance, je voudrais que Matthieu GRESSIER, Directeur Général des Services, vous explique, parce que la BIE a été auditionnée par une commission parlementaire notamment dans le cadre d'un rapport qui sera fait, et justement ce qui montre quand même que si on a été sélectionné c'est pas tout à fait le fait du hasard, cela montre la qualité de notre travail.

M. GRESSIER – Merci. Trois gardes champêtres ont été auditionnés par la mission d'information, la commission d'enquête parlementaire conduite par le député FAUVERGUE, l'ancien patron du RAID, sur les forces de sécurité intérieure, donc trois gardes champêtres ont été sélectionnés dont notre chef de brigade Romain JANSON. En gros, le garde champêtre aujourd'hui c'est 1 600 fonctionnaires sur le territoire français, ce qui est en soit pas beaucoup. Des prérogatives qui datent du moyen-âge, donc un code qui n'a pas été dépoussiéré depuis. D'ailleurs, dans le compte rendu de l'audition, les parlementaires ont découvert d'ailleurs les missions qui étaient dévolues aux gardes champêtres. Et donc, l'objectif était d'expliquer leur métier, surtout leurs domaines d'interventions, puisqu'ils ont plus de 150 domaines d'interventions, on passe par l'environnement, le sanitaire, le respect du bruit, de l'air. Enfin bon, il y a énormément de domaines d'application. Et, le rapport devrait sortir d'ici quelques mois.

M. BERTRAND – Ce qui est quand même une belle reconnaissance du travail qui a été fait, nous n'avons pas été sélectionnés au hasard.

M. RENARD – Très bien, merci.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 voix contre adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY.

Délibération 21

PERSONNEL

Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour le cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA), facultatif.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu par arrêté ministériel.

Par conséquent, au vu des dispositions réglementaires actuellement en vigueur, notamment la parution de l'arrêté ministériel du 8 avril 2019 au Journal Officiel du 28 avril 2019, le RIFSEEP est instauré pour le corps des inspecteurs de santé vétérinaire de l'État, servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire pour le cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux.

Ainsi, s'agissant de l'IFSE, cette indemnité pourra être servie aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels.

Pour l'État, chaque part de l'indemnité est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par l'arrêté ministériel précité.

Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Le cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis et les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés, selon le tableau annexé à la présente délibération.

Les montants de référence pour le cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux figurent également dans ladite annexe.

Les montants attribués individuellement dépendent du rattachement de l'emploi occupé par l'agent à l'un des groupes fonctionnels susmentionnés en fonction du niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions et sont versés dans la limite des montants maximum annuels précités.

Ces montants font l'objet d'un réexamen en cas de changement de fonctions ou d'emploi, de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours et au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

L'IFSE sera versée mensuellement.

S'agissant du complément indemnitaire annuel (CIA), celui-ci tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, appréciée dans le cadre de l'entretien professionnel.

Le montant du CIA, qui pourrait faire l'objet d'un versement mensuel, est fixé en fonction de l'évaluation professionnelle et il est compris entre 0 et 100 % du 12ème du montant maximal annuel figurant dans le tableau annexé au présent rapport.

Le CIA pourra être servie aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels.

Etant entendu que le Comité Technique compétent a été consulté lors de la séance du 27 mai 2019.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver la mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux.

*

M. RENARD – Alors, nous continuons d'appliquer la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, au fur et à mesure de l'apparition des décrets d'application. Nous allons voter la création d'un poste de vétérinaire à 8h00 hebdomadaires justifié par l'arrivée prochaine des animaux sauvages au parc animalier. En conséquence de quoi, nous devons voter la mise en place du R.I.F.S.E.E.P pour ce cadre d'emploi.

Y a-t-il des questions ? Des observations ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 22

PERSONNEL

Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'État par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié est transposable à la

fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA), facultatif.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles pour lesquelles un maintien est explicitement prévu par arrêté ministériel.

Par conséquent, au vu des dispositions réglementaires actuellement en vigueur, notamment la parution de l'arrêté ministériel du 14 février 2019 au Journal Officiel du 28 février 2019, le RIFSEEP est instauré pour les corps ou services de l'État servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux.

Ainsi, s'agissant de l'IFSE, cette indemnité pourra être servie aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels.

Pour l'État, chaque part de l'indemnité est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par l'arrêté ministériel précité.

Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Le cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis et les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés, selon le tableau annexé à la présente délibération.

Les montants de référence pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux figurent également dans ladite annexe.

Les montants attribués individuellement dépendent du rattachement de l'emploi occupé par l'agent à l'un des groupes fonctionnels susmentionnés en fonction du niveau de responsabilité, d'expertise ou de sujétions et sont versés dans la limite des montants maximum annuels précités.

Ces montants font l'objet d'un réexamen en cas de changement de fonctions ou d'emploi, de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours et au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

L'IFSE sera versée mensuellement.

S'agissant du complément indemnitaire annuel (CIA), celui-ci tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, appréciée dans le cadre de l'entretien professionnel.

Le montant du CIA, qui pourrait faire l'objet d'un versement mensuel, est fixé en fonction de l'évaluation professionnelle et il est compris entre 0 et 100 % du 12ème du montant maximal annuel figurant dans le tableau annexé au présent rapport.

Le CIA pourra être servie aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents contractuels.

Etant entendu que le Comité Technique compétent a été consulté lors de la séance du 27 mai 2019.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver la mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux.

*

M. RENARD – Y a-t-il pour cela des questions et des remarques ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 23

PERSONNEL **Modification du tableau des effectifs.**

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Suite aux avis émis par les commissions administratives paritaires du 5 juin 2019 et afin de permettre les nominations correspondantes, il convient de créer les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 5 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe
- 7 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe
- 8 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 3 postes d'agent de maîtrise principal
- 3 postes d'agent de maîtrise
- 1 poste d'animateur principal de 1ère classe
- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste d'ingénieur principal
- 5 postes de rédacteur principal de 2ème classe
- 1 poste de garde champêtre chef principal

Les postes occupés antérieurement par les agents seront supprimés lors de la prochaine séance du conseil après avis du comité technique compétent.

Par ailleurs, afin de procéder à un changement de filière après avis de la commission administrative paritaire de catégorie B du 5 juin 2019, il convient de créer le poste suivant :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

En outre, afin de faire face à l'évolution des besoins de services, il convient de créer un emploi de vétérinaire territorial à temps non complet (8 heures hebdomadaires).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'approuver la modification du tableau des effectifs.

*

M. RENARD – Nous devons voter les créations de postes suite aux promotions internes et avancements de grades qui ont été présentés en commission administrative paritaire le 5 juin dernier. Egalement, la création d'un poste de vétérinaire à temps non complet 8h00 hebdomadaires, et d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Y a-t-il des questions sur ces modifications ? Des remarques ? Y en a pas ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 71 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 24

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu des opérations en vertu de la délégation de Monsieur le Président.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte-rendu, ci annexé, des opérations effectuées par Monsieur le Président en vertu de sa délégation du Conseil communautaire.

*

M. RENARD – Y a-t-il des questions ? Des observations ? Y en a pas ?

Le scrutin est ouvert, le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier TOURNAY

Délibération 25

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Motion de soutien aux communes dans le cadre du déploiement de la fibre optique.

Rapporteur : M. le Premier Vice-Président

L'Etat a décidé de confier le déploiement de la fibre à Orange sur ses fonds propres sur les zones AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement). La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinoise n'est donc ni financeur ni décideur sur ce dossier, et les communes membres demandent depuis 2017 à avoir de la visibilité sur les travaux engagés.

Dans cette configuration, les élus sont les seuls interlocuteurs des habitants mécontents, et ne sont que rarement informés par Orange, et encore moins par ses prestataires de travaux, des obstacles au déploiement ou au raccordement. Encore dernièrement, des travaux ont été interrompus pour des questions techniques sans explication et sans délai de prévenance.

Par ailleurs, des informations divergentes sur les engagements de couverture du territoire persistent, laissant penser que certains périmètres ne seraient pas couverts.

Force est de constater que la concertation et l'échange d'informations se bornent aux comités de pilotage imposés par l'Agglo, que les communes ne sont toujours pas considérées comme des partenaires, et les habitants ignorés dans leurs difficultés.

Dans ces conditions, les élus du Conseil communautaire demandent à Orange de faire preuve de transparence sur le déploiement et les travaux.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'alerter la direction régionale d'Orange sur le manque de communication envers les communes de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;

2°) d'approuver cette motion qui vise à réaffirmer les engagements d'Orange sur notre territoire pour une couverture à 100% des abonnés.

*

M. RENARD – Plusieurs maires ont de nouveau attiré notre attention sur la difficulté de déploiement de la fibre optique, notamment dans les hameaux, malgré une motion votée il y a deux ans, c'était en juin 2017, après plusieurs courriers à la Direction d'Orange. Par conséquent, il peut être encore plus nécessaire de tirer les oreilles à Orange pour lui dire qu'il y a des soucis surtout pour les hameaux en particulier. Et donc, je vais demander au Conseil d'approuver cette motion et d'autoriser le Président à alerter la Direction Régionale d'Orange sur le manque de communication envers les communes de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur cette motion ? Frédérique MACAREZ.

Mme MACAREZ – Oui, en dehors de cette motion je voudrais informer mes collègues du coup de colère de cet après-midi, puisque nous avons été alertés par GRDF qu'un certain nombre de sous-traitants ne respectaient pas les règles de sécurité sur les chantiers de la fibre. Nous avons eu une fuite de gaz qui est très particulière et compte-tenu de cette information qui date du milieu d'après-midi, je crois, je convoquerai avec Madame le Sous-Préfet à la fois l'opérateur, mais surtout ses sous-traitants pour faire le point et pour les rappeler à leur responsabilité des travaux doivent se faire avec des déclarations au préalable, on ne perce pas des trous si nous n'avons pas les plans.

M. RENARD – D'accord, merci de cette information.

On a voté ? On n'a pas encore voté ?

Y a-t-il d'autres questions ?

Bien, le vote est ouvert. Le scrutin est clos.

M. RENARD – Je vous en prie Monsieur le Président.

M. BERTRAND – Juste un point que je voudrais dire après le vote de cette motion unanime ce qui ne me surprend pas. Y en a marre, y en a marre, c'est toujours un peu le pot de terre contre le pot de fer. Les communes sont des usagers, les habitants sont des usagers et on a l'impression que tout cela est traité n'importe comment, et je le dis d'autant plus à l'aise que c'est une question de compétence nationale et de responsabilité nationale. C'est pas les agents d'Orange qui sont en cause, mais c'est la façon dont c'est décidé. Il s'avère que pas plus tard qu'il y a 10 jours, j'ai reçu une partie du comité exécutif d'Orange, et je leur ai dit les choses très clairement. Ils sont obsédés par l'idée qu'il faut faire du raccordement, du raccordement

pour faire du chiffre, mais que derrière la façon dont ça se passe, ça ne se passe pas à hauteur d'homme et à hauteur de femme. C'est-à-dire qu'ils ont délégué en mettant une pression maximum. Ce qui, n'excuse en rien, peut expliquer ce que dit Frédérique qui est gravissime. Et ensuite, quand il délègue à un sous-traitant le soin de faire, je pense que même Orange ne s'intéresse pas aux territoires qui seront fait en premier. C'est bon, il faut faire des prises, vous faites les prises et c'est comme ça. Donc, même ceux qui sont responsables, localement, régionalement, subissent la pression qui vient d'en haut et qui vient du national, c'est exactement comme ça que ça se passe. C'est-à-dire je pense que la hiérarchie locale d'Orange, elle est soumise exactement à la même logique que les maires, les élus et autres. Donc, déjà la première des choses, il n'y a pas de citoyens de seconde zone, ni dans cette région, ni sur le territoire de la Communauté d'agglomération. Si les gens habitent dans un hameau, on va pas les faire déménager pour qu'ils aient la fibre. Donc, quand on habite dans un hameau, on est raccordé également. C'est le sens de cette motion. Ce qui est quand même dommage, c'est qu'il faille une motion officielle pour le réaffirmer. Ce qui est dommage quand même c'est qu'il faut que ce soit des maires qui nous en parlent parce qu'ils n'arrivent pas à se faire entendre par les gens d'Orange. Parce que même quand vous en parlez localement et que les gens localement font remonter l'info, là-haut je sais pas s'ils lisent leurs courriers, il faut dire les choses telles qu'elles sont, ou peut-être qu'ils n'ont pas la fibre et qu'ils reçoivent pas les emails. Non, non je le dis comme ça mais au bout d'un moment y en a marre, faut pas s'étonner aussi que les gens en aient ras le bol et qu'ils aient le sentiment soit d'être invisibles, soit d'être méprisés. Donc, derrière on passe ce message très clairement. Et puis, ensuite la façon dont c'est fait, les élus sont pris entre le marteau et l'enclume. C'est la raison pour laquelle je vous le dis clairement, nous avons refusé que les différents opérateurs puissent utiliser le bulletin de l'Agglo pour passer des informations pratiques. Je ne paye pas les factures des autres et en tout état de cause je ne veux pas que l'Agglo soit associée à ce que fait justement un opérateur comme celui-ci. Alors, après sur la façon de faire, je le vois d'ailleurs dans certains domaines, l'USEDA fait un travail qui est là très important, remarquable, respectueux. Vous allez me dire qu'il y a des élus qui sont présents, alors peut-être que les élus comprennent mieux. Mais encore une fois, c'est la direction nationale, et c'est clairement encore une fois, faut faire du chiffre, faut faire du chiffre, faut juste pas oublier que tout ça se fait à hauteur d'homme et de femme et qu'au bout d'un moment faut pas s'étonner qu'il y ait des concurrents qui puissent prendre effectivement des parts de marchés. Ce message est très clair, c'est sur le territoire de l'Agglo, peut-être que dans d'autres endroits ils râlent pas, nous ce n'est pas qu'on est des râleurs mais on veut tout simplement que les gens ne soient ni invisibles, ni méprisés, à bon entendeur, et après il y a la question de la sécurité qui a été évoquée tout à l'heure. Voilà ce que je voulais dire Monsieur le Président de séance, Monsieur le Premier Vice-Président.

M. RENARD – Très bien, je vais donc vous repasser le flambeau Monsieur le Président. Pour moi, le dossier...

M. BERTRAND – Oui, il y avait trois dossiers.

M. RENARD – Il y avait trois dossiers.

M. BETTRAND – Trois dossiers, notamment le rapport numéro 3, je vous prie tout d'abord...

M. RENARD – Il y a le numéro 3.

M. BETRAND – Je vous prie tout d'abord de bien vouloir accepter mes excuses, je l'avais

indiqué. J'avais quelques inquiétudes pour ceux qui pensent qu'il y a des problèmes de circulation dans le Saint-Quentinois, allez faire un tour au salon du Bourget. Pour y accéder c'était sympa mais alors pour en partir c'était une horreur. J'y étais pour passer notamment une convention avec des entreprises de la région, dont certaines sont aussi sur le Saint-Quentinois dans le cadre de l'aéronautique, c'est 8 500 emplois dans la région, il y a notamment des transporteurs qui ont une activité de service qui sont ici dans le Saint-Quentinois et qui sont présents pour développer les formations et développer l'emploi. C'est pas une excuse je suis en retard, mais je savais pertinemment qu'avec Roland les choses seraient bien tenues. Il en a été ainsi Monsieur le Premier Vice-Président ? Il n'y a pas de problème.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 3

ADMINISTRATION GENERALE

Base Urbaine de Loisirs - Désignation des membres de la commission de concession

Rapporteur : M. le Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5 et L 2121-33 ;

En application de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, le Conseil communautaire doit procéder à la mise en place d'une Commission de concession, chargée d'examiner les candidatures et les offres. Cette question avait déjà été portée à l'ordre du jour du dernier conseil communautaire, mais compte tenu d'une irrégularité administrative il est nécessaire de la réexaminer.

La Commission est donc composée du Président ou son représentant, et 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Il doit également être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires, par scrutin secret.

Les membres de la Commission sont élus au scrutin de liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de suffrages, le siège

est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

La candidature reçue est :

- Liste présentée par le Président

En qualité de membres titulaires :

- Mme Frédérique MACAREZ
- M. Fabien BLONDEL
- Mme Sylvie ROBERT
- Benoît LEGRAND
- Olivier TOURNAY

En qualité de membres suppléants :

- Mme Monique BRY
- M. Philippe LEMOINE
- M. Frédéric ALLIOT
- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Jacques HERY

Une seule candidature ayant été présentée, il y a lieu de procéder à la nomination immédiate des membres dans l'ordre de la liste, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de désigner, en tant que membres titulaires de la Commission de concession :

- Mme Frédérique MACAREZ
- M. Fabien BLONDEL
- Mme Sylvie ROBERT
- M. Benoît LEGRAND
- M. Olivier TOURNAY

2°) de désigner, en tant que membres suppléants de la Commission de concession :

- Mme Monique BRY
- M. Philippe LEMOINE
- M. Frédéric ALLIOT
- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Jacques HERY.

*

M. BERTRAND – On doit mettre en place une commission de concession constituée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants. Donc je vous propose en titulaires et suppléant(e)s :

Frédérique MACAREZ – Suppléante Monique BRY
Fabien BLONDEL – Suppléant Philippe LEMOINE
Sylvie ROBERT – Suppléant Frédéric ALLIOT
Benoît LEGRAND – Suppléant Jean-Marie GONDRY

Et je voudrais vous faire une proposition, mais je ne sais pas si elle sera acceptée. Plutôt qu'il y ait une deuxième liste, Monsieur TOURNAY, je vous propose d'intégrer cette liste. Vous en tant que titulaire et Monsieur HERY, qui était votre suppléant, en tant que suppléant. Ça vous donne la garantie que vous serez élu. Pourquoi je le propose ? Tout simplement parce que ce n'est pas la première fois que vous intervenez sur la question de la BUL, avec des remarques qui peuvent aussi être pertinentes. Et plutôt qu'on soit, non pas dans le jeu de rôle, mais dans la proportionnelle, où vous êtes sûr de ne pas être élu, je vous propose dans ces conditions-là que vous puissiez siéger au sein de cette commission. Donc les remarques que vous faites ici dans cette assemblée, vous pourrez les faire au sein de la commission. Vous pouvez refuser ou accepter. Je n'ai pas eu l'occasion d'en parler aux collègues, mais je voulais moi-même, c'est à moi de l'assumer, vous faire cette proposition qui ne vous engage en rien, qui ne vous compromettra certainement pas, mais qui permettra d'avoir une représentation pluraliste, faute de quoi, vous n'y serez pas représenté. Vous avez la parole.

M. TOURNAY – Merci, Monsieur le Président. Et bien j'accepte bien volontiers. Effectivement, je voulais intervenir sur ce travail pluraliste essentiel de réflexion commune pour contribuer à veiller au bon usage de l'argent public. Donc voilà, oui j'accepte votre proposition.

M. BERTRAND – Donc nous aurions une liste, alors il y pas d'intitulé qui compte, je ne veux gêner personne.

Frédérique MACAREZ – Monique BRY
Fabien BLONDEL – Philippe LEMOINE
Sylvie ROBERT – Frédérique ALLIOT
Benoît LEGRAND – Jean-Marie GONDRY
Olivier TOURNAY – Jacques HERY

Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des observations ? Donc je soumetts cette délibération avec cette commission ainsi constituée.

Le scrutin est ouvert.

Du coup pas besoin de vote secret dans l'isoloir. C'était pas pour ça, on a le temps, et les journées sont longues. Pas besoin de rentrer à la maison tout de suite.

Donc le scrutin est clos, c'est donc adopté.

Monsieur TOURNAY, une seule chose : changez rien à votre façon d'être et gardez votre liberté de ton. Et bien on va en avoir la preuve là.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Délibération 10

EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT **Proposition de fusion d'HABITAT SAINT QUENTINOIS et de PARTENORD** **HABITAT.**

Rapporteur : M. le Président

La fusion d'Habitat Saint-Quentinois, Office public d'habitat, avec une autre structure partenaire, s'avère aujourd'hui indispensable compte tenu des enjeux de développement et de gestion de l'habitat public.

En effet, la finalité d'une fusion serait d'abord de dégager de nouveaux moyens pour :

- a) Mettre à niveau la performance énergétique du parc de logements
- b) Réaliser les projets de renouvellement urbain
- c) Réhabiliter aussi en dehors du renouvellement urbain
- d) Entretenir et assurer une maintenance suffisante du parc.

Par ailleurs, les moyens réservés au patrimoine et à la proximité seraient compensés par une consolidation des moyens financiers des deux organismes, et par des efforts de gestion qui porteraient notamment sur une meilleure maîtrise des coûts de structure.

Dans le cadre de ce projet de fusion, le Conseil d'administration d'Habitat Saint-Quentinois a rendu un avis positif lors de sa dernière réunion de Conseil d'administration qui s'est tenue le 28 mai dernier.

Partenord Habitat a été créé en 1920 à l'initiative du département du Nord. C'est aujourd'hui un Office public de l'habitat (OPH), rattaché à ce même département, comptant près de 47 000 logements, il est le premier OPH des Hauts de France.

En complément des logements familiaux, Partenord Habitat dispose également d'un parc spécifique conséquent : bureaux et commerces, gendarmeries, foyers-logements, établissements spécialisés, EHPAD...

Dans la mesure où les indicateurs d'occupation sociale démontrent que les populations logées par Habitat Saint-Quentinois et Partenord sont très proches, et que les deux organismes partagent la même vision de leur mission sociale, il est proposé d'accepter la mise en œuvre d'une procédure de fusion entre ces deux structures.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du CCH, ladite procédure de fusion entre OPH serait la suivante:

- Avis consultatif des comités sociaux économiques (CSE) des deux organismes sur le projet de fusion, ses modalités et ses conséquences. Le CSE d'Habitat Saint-Quentinois a rendu son avis le 27 mai 2019, le CSE de Partenord Habitat rend son avis le 17 juin 2019.

- Délibération pour avis des conseils d'administration de chaque Office. Le Conseil d'administration d'Habitat Saint-Quentinois s'est prononcé pour une fusion avec Partenord Habitat par délibération du 28 mai 2019. Ce point est inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'administration de Partenord Habitat du 26 juin 2019, sur la base d'un projet de délibération similaire.

- Délibération concordante des collectivités de rattachement (la Communauté d'agglomération pour HSQ, le département du Nord pour Partenord).

Le département du Nord, collectivité de rattachement de Partenord Habitat, se prononcera sur la fusion des deux organismes et dans des termes identiques à celui de la Communauté d'agglomération lors de sa séance plénière d'octobre 2019.

La procédure serait clôturée enfin par un arrêté du Préfet de Région se prononçant sur le projet de fusion dans un délai de trois mois au plus tard à compter de la réception du dossier, après avis du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH).

Aussi rapidement que possible après la date de prise d'effet de la fusion, la collectivité de rattachement (le département du Nord donc) installera un nouveau conseil d'administration.

Conformément à la procédure visée, en tant que collectivité de rattachement, la Communauté d'Agglomération est aujourd'hui consultée pour se prononcer sur le principe de ladite fusion.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- 1°) de se prononcer favorablement à la fusion entre Habitat Saint-Quentinois et Partenord Habitat, cette fusion aboutissant à une transmission du patrimoine du premier vers le second ;

- 2°) d'autoriser M. le Président à engager les démarches nécessaires, à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération et notamment à solliciter M. le Préfet de Région pour la mise en œuvre de ladite fusion.

*

M. BERTRAND – Moi je ne pourrai pas prendre part au vote pour cette délibération parce que je suis administrateur. Je présume qu'il y a des questions. Olivier TOURNAY et Sylvie ROBERT ont déjà demandé la parole.

M. TOURNAY – Merci Monsieur le Président, chers collègues. Voilà, cette fusion absorption ne peut être abordée sans la remettre dans le contexte de la loi ELAN du 12 juin 2018. Puisque cette loi s'attaque au caractère inaliénable du patrimoine public des offices. Elle s'inscrit d'abord dans une phase de baisse drastique des aides à la pierre de la part de l'Etat, et elle s'inscrit ensuite dans un moment où ce même Etat vient taper dans la caisse des offices en leur imposant une baisse des loyers correspondant à celles des APL. Enfin, la loi ELAN oblige à ce que les bailleurs sociaux de moins de 12 000 logements disparaissent, d'où le rapport de ce soir. Impossible non plus de ne pas évoquer la situation financière d'Habitat Saint-Quentinois, en l'état assez médiocre du fait notamment d'une politique foncière sans queue ni tête, visant à acheter il y a quelques années des friches au prix fort sur demande de la mairie de Saint-Quentin. Et comme j'étais administrateur, il y a quelques années, j'en ai pour preuves les comptes-rendus. Et, sans qu'il y ait pour autant de projets qui s'y rattachent. On parle là quand même de plusieurs millions d'euros. C'est pourquoi la question de la fusion a été abordée depuis 2016, soit bien avant la loi ELAN. Sur la forme, Monsieur le Président, j'ai demandé auprès de vos services que puissent m'être communiqués des éléments. L'analyse comptable, étude diagnostic préalable à la fusion des offices HLM, liste des autres organismes contactés, ainsi que la copie de leurs réponses motivées. Ils sont absolument nécessaires pour que les élus communautaires puissent travailler et voter en conscience. La réponse fut simple, Habitat Saint-Quentinois ne communiquera rien. Habitat Saint-Quentinois foule allègrement au pied, le devoir d'information qu'elle a envers les élus communautaires. Cette attitude n'est pas seulement inconcevable, elle est aussi constitutive de l'opacité qui règne dans cet établissement public depuis des années. Il n'est pas acceptable Monsieur le Président, que nous délibérions dans ces conditions. Après la forme, le fond. Après avoir effacé le leurre de la société d'économie mixte, qui a surtout servi à diviser les salariés d'Habitat Saint-Quentinois, votre proposition est une fusion absorption avec Partenord, fusion absorption en ce sens où Habitat Saint-Quentinois n'aura que...

M. BETRAND – Partenord, c'est pas Partenord. Partenord ça nous aurait un peu inquiétés donc, Partenord.

M. TOURNAY – Partenord, pardon. Je disais donc, oui, fusion absorption en ce sens où Habitat Saint-Quentinois n'aura qu'un, voire deux représentants au Conseil d'administration. En définitive, c'est une perte totale, c'est une perte complète de la maîtrise du logement social public de l'agglomération. Les prises de décisions seront prises par un Conseil d'administration qui ne vit pas ici, qui ne connaît pas les particularités du secteur. Il restera bien deux agences locales, mais qui en rien ne seront décisionnaires. Il est toujours possible de faire autrement, car la loi ELAN le permet. La loi oblige au regroupement, pas à la fusion. Il est donc tout à fait envisageable de s'organiser en société anonyme de coordination. Les offices se regroupent mais gardent leur personnalité morale et leurs prérogatives, comme le pouvoir d'arbitrage et d'intervention dans le cadre de ses compétences. Notamment sur les attributions, la politique patrimoniale, l'entretien, la qualité de service. Pourquoi cette piste ici même, n'est-elle pas abordée ? Pourquoi la direction d'Habitat Saint-Quentinois n'a-t-elle pas prospecté en ce sens ? Elle se doit de défendre l'intérêt de ses locataires, et préserver la proximité avec les locataires. Comble, alors que l'on ne cesse de nous vanter les mérites de la

démocratie de proximité, les locataires n'ont pas été informés de ce projet de fusion, et leur avis encore moins sollicité. D'ailleurs, à mon sens, c'est les habitants de l'ensemble du territoire à qui l'on devrait poser la question, car il s'agit d'un patrimoine public. Habitat Saint-Quentinois, le plus gros bailleur de notre ville permet à tous ceux qui ne peuvent louer dans le privé ou acheter de se loger. Salariés à bas salaires, précaires, retraités, jeunes, demandeurs d'emplois. La question du logement social est donc primordiale pour un bassin d'emploi comme le nôtre. Chers collègues, votre vote va être capital, l'avenir du logement social Saint-Quentinois, et l'on parle d'un organisme créé en 1922, est entre vos mains. Car, outre que le fait que nous allons perdre notre prérogative, rien, rien ne nous garantit que Partenord ne fusionne pas par la suite avec un organisme privé. Nous ne savons rien, nous n'aurons plus la main. Donc, nous nous devons garder la main sur le logement social dans le Saint-Quentinois et pour cela d'autres choix existent. Je vous remercie.

M. BERTRAND – J'avais oublié Madame BERLEMONT, Madame BERLEMONT vous avez la parole.

Mme BERLEMONT – Oui, j'ai une question à vous poser sur le devenir des salariés d'Habitat Saint-Quentinois suite à cette fusion. Est-ce que vous pourriez me dire quelles assurances ont été données sur le maintien de l'emploi sur le site de Saint-Quentin, suite à cette fusion. Donc, tant des employés de droit privé, que des fonctionnaires. Est-ce que Partenord s'est engagé au maintien de l'emploi ? Et je précise bien sur le site.

M. BERTRAND – Merci. Sylvie, pour apporter toutes les réponses.

Mme ROBERT – Merci, oui pour répondre à Monsieur TOURNAY, je pense qu'on avait invité Monsieur TOURNAY à me contacter directement pour que je puisse répondre à ses questions. Il est bien entendu que je ne pouvais pas communiquer des documents internes à Habitat Saint-Quentinois. Par contre, je me serais fait un plaisir de répondre à ses questions et de lui donner tous les éléments de façon à ce qu'il puisse les avoir ce soir. Et je n'ai pas eu d'appel, ni d'email me demandant quoi que ce soit avant ce soir. Concernant donc la démarche qui a été longue, vers la fusion, elle s'est faite en plusieurs étapes, et il y a eu une étape effectivement en milieu 2017, où nous avons contacté les divers offices de la région, de la grande région, de façon à les solliciter et à comprendre ce qui pourrait faire la démarche d'une fusion avec notre organisme. Quand nous avons fait le tour, nous n'avons peut-être pas forcément des réponses écrites comme le demande Monsieur TOURNAY parce que certaines démarches ont été faites par des entretiens. En tout cas, je peux vous certifier que seulement trois organismes se sont positionnés, l'OPAL, NOREVIE et PARTENORD. Ces trois organismes donc ont été invités à rendre leurs copies, suivant donc le cahier des charges qui avait été imaginé par HTC. Ils devaient rendre leurs copies mi-décembre l'année dernière. A cette date, seul Partenord avait rendu quelque chose, un dossier. Les deux autres organismes m'ayant écrit pour me dire qu'ils n'iraient pas plus loin. Etant donné que nous n'avions qu'un candidat, sur la proposition de Xavier BERTRAND nous avons pris contact avec CDC Habitat pour voir s'il y avait une autre possibilité que la fusion. CDC Habitat nous a effectivement proposé une SEM après étude, nous avons vu, malheureusement, que rester entre nous aurait débouché sur les mêmes problèmes qu'actuellement, les mêmes problèmes financiers, les mêmes problèmes d'impossibilités donc d'investir pour faire des réhabilitations importantes. Et donc, c'est comme cela que le Conseil d'administration très récemment s'est positionné à l'unanimité pour donc une fusion avec PARTENORD. Il a également été évoqué la solution de la SAC. La SAC a été éliminé très vite, étant donné nos besoins financiers. Il faut savoir que dans une SAC il y a bien sûr une mutualisation de certains moyens, par contre

il n'y a pas de possibilité de transferts financiers entre les différents offices et donc cela ne pouvait pas résoudre le problème d'Habitat Saint-Quentinois. Notre solution donc est PARTENORD, ce n'est pas donc parce qu'elle est finalement la seule possible. C'est également pour moi une excellente proposition, puisque PARTENORD a un engagement financier qui va au-delà de notre meilleure demande. C'est-à-dire qu'il s'engage sur des sommes importantes, 93 millions par exemple d'investissement entre 2018 et 2027. Donc, nous avons l'assurance que notre patrimoine sera entretenu, que le programme de rénovation urbaine sera suivi. Et que donc, qu'il y aura pour les habitants actuels de nos logements, une amélioration de leur cadre de vie et surtout une baisse de leur charge. Il y avait une autre question je pense sur le fait qu'il reste à Saint-Quentin. PARTENORD nous offre d'ouvrir une cinquième direction territoriale. C'est-à-dire qu'un directeur territorial sera sur place, que la majorité, et je reviendrai après pour une réponse à Madame BERLEMONT, la majorité du personnel reste sur place et en tout cas tout le personnel qui est en contact avec nos locataires. Et également la direction territoriale pourra discuter avec les élus locaux pour prioriser j'allais dire les travaux qui seront à réaliser sur notre patrimoine. Concernant donc le personnel, bien sûr toute la démarche a été faite clairement avec le personnel puisque nous avons travaillé en comité de pilotage auquel donc étaient associés des représentants du personnel. Tout le personnel, l'ensemble du personnel, j'ai encore une quarantaine de fonctionnaires, et les contrats de droit privé, l'ensemble du personnel sera donc repris par PARTENORD. Il y avait juste une petite question de mobilité pour les fonctions supports, c'est-à-dire la RH et la comptabilité. Ces quelques personnes ont finalement obtenu, j'ai discuté donc avec la DRH de PARTENORD ont obtenu de pouvoir rester travailler sur Saint-Quentin, et bien sûr elles seront rattachées à une direction à Lille. Mais, elles resteront travailler sur place avec bien sûr quelques déplacements à Lille pour retrouver leur directeur. Donc, pour moi c'est une excellente solution et pour nos locataires et pour le personnel.

M. BERTRAND – Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci. Bien je voulais revenir d'abord sur la forme. J'ai bien eu les services au téléphone cette semaine. A aucun moment, Madame la Présidente, je n'ai été invité à vous contacter. Il m'a été dit que la proposition, mon écrit vous avait été envoyé, et que vous aviez répondu que vous donneriez les informations ce soir. A aucun moment, je n'ai été invité à vous contacter. La deuxième chose, vous nous dites qu'il n'y a pas de moyens financiers qui peuvent être additionnés dans le cadre d'une SAC. Alors, moi je fais référence à la synthèse qui a été éditée par la fédération des offices publics de l'Habitat. Et, je vais vous citer le paragraphe : quels moyens pourront être mobilisés ? Les membres restent propriétaires de leurs fonds, mais pourront disposer de nouvelles capacités financières, avancés de prêts entre membres, opérations de trésoreries, opérations de crédits, prêts participatifs, émissions de titres participatifs. Voilà, je crois que l'éventail est quand même assez large. Enfin, vous avez évoqué la question de l'OPAL, nous avons le Président de l'OPAL qui est ici présent, peut-être pourrions-nous avoir une réponse motivée du refus d'un rapprochement avec Habitat Saint-Quentinois.

M. BERTRAND – Sylvie.

Mme ROBERT – Auparavant je voudrais répondre sur les transferts financiers au sein d'une SAC. Il ne s'agit que de prêts entre les membres de la SAC, Habitat Saint-Quentinois avait réellement besoin de financement et non pas d'emprunts.

M. BERTRAND – Qui souhaite reprendre la parole ? Monsieur GRZEZICZAK vous avez été

invité à le faire même si c'était avec une fonction autre que celle de conseiller communautaire, mais ce n'est pas interdit.

M. GRZETICZAK – Merci Monsieur le Président. Juste d'abord rappeler à Monsieur TOURNAY et à tous les collègues présents, pour leur dire que ce qui se passe dans le logement social c'est quelque chose de complètement fou. Il y a eu cet article 52 sur la loi de finances sur lequel je ne vais pas revenir. Il y a eu également cette loi ELAN qui est en train de déstructurer. Tout simplement, nous continuons, le gouvernement continue à favoriser les grandes métropoles et les grandes villes au détriment de nos territoires. Nos territoires qui sont semi-urbains, semi-ruraux. Ceci étant dit, voilà, donc, j'aurais tant aimé qu'on puisse nous même répondre à, quand je dis nous c'est l'OPAL, puisque je me permets de parler en tant que Président de l'OPH de l'Aisne. J'aurais tant aimé qu'on puisse garder sur le territoire et absorber Habitat Saint-Quentinois. Malheureusement, je dis malheureusement, nous venons de faire une fusion là dernièrement avec l'OPH de Laon. Nous sommes maintenant au-dessus des 12 000, le seuil qu'on nous demande soit 13 500. Et, il y a dans la loi ELAN ce qu'on appelle la RLS qui est passée par là et qui impacte énormément les capacités financières d'un organisme comme l'OPAL. C'est 5,2 millions d'euros, je ne sais pas si vous vous rendez compte avec cette loi ELAN, avec ce que l'on appelle la baisse des APL. Donc, il a fallu qu'on se repositionne, c'est-à-dire qu'on revisite notre PSP, qu'on regarde un peu comment on va pouvoir, sur la diversification d'activité, travailler. On a essayé aussi d'introduire la vente de logements. A savoir que dans les grandes métropoles, dans les grandes villes la vente de logements c'est très bien, ça peut se faire assez simplement sur un territoire comme le nôtre, quand vous avez 47 % de vos locataires qui gagnent moins de 1 000 euros par mois ça me semble compliqué de faire de la vente. Donc voilà, avec cette épée de Damoclès c'est 5, 2 millions d'euros en moins donc, nous n'étions pas en mesure de répondre favorablement pour absorber, ou absorber en fusion avec Habitat Saint-Quentinois. Voilà, quand on est aussi responsable d'un organisme comme celui-là je pense qu'il faut avoir une vision responsable. Je crois que mon devoir c'était aussi, on a eu des discussions avec la Présidente effectivement, mon devoir c'était aussi de préserver l'outil départemental qu'est l'OPH de l'Aisne. Voilà, donc on n'a pas pu financièrement, budgétairement, économiquement absorber Habitat. Je sais pas si j'ai répondu à votre question Monsieur TOURNAY.

M. BERTRAND – Qui d'autre souhaite s'exprimer ? Madame le Maire, Frédérique.

Mme MACAREZ – Simplement pour vous dire parce que c'est un dossier important pour Saint-Quentin puisqu'il y a environ 5 000 logements qui sont situés sur la commune de Saint-Quentin. C'est un dossier pour lequel, c'est de notre devoir d'avancer. Soit on ne bouge pas, il n'y a pas de solution qui est trouvée et ça veut dire que il n'y a plus de travaux dans les logements pour nos habitants, il n'y a plus de constructions. Et donc, notre devoir c'est de pouvoir garantir des conditions de vies décentes à nos habitants. Et c'est pour ça que cette fusion est absolument nécessaire. Je voudrais en profiter Monsieur le Président si vous le permettez aussi pour remercier Sylvie ROBERT Présidente d'Habitat Saint-Quentinois pour le travail formidable qu'elle a fait avec ses équipes. Je sais que certaines sont présentes aussi dans la salle, sur un sujet qui est un sujet extrêmement difficile, et pour lequel elle s'est énormément impliquée pour trouver la meilleure solution pour les Saint-Quentinois. Merci.

M. BERTRAND – Qui d'autre souhaite s'exprimer sur ce dossier ? Monsieur TOURNAY.

M. TOURNAY – Merci. Monsieur GRZETICZAK j'ai bien entendu votre argument sur le RLS. Voilà, tous les OPH payent le RLS donc, j'ai du mal à saisir pourquoi l'OPAL serait

dans une situation différente de celle des autres. Habitat Saint-Quentinois doit payer aussi le RLS. Là Madame le Maire, Madame MACAREZ vous venez d'argumenter en disant que cela permettra de créer de nouveaux logements et que dans la situation actuelle ça ne serait pas possible. Je reviens quand même là-dessus, si on est dans cette situation c'est bien qu'il y a eu un défaut de gestion de cet organisme. Alors, il y a eu d'autres choses effectivement, le logement social c'est pas nouveau qu'il est attaqué. Mais, il y a quand même un problème de gestion qui amène à cette situation. Donc, Madame MACAREZ, ou Madame la Présidente pourriez-vous, nous indiquer combien de nouveaux logements seront prévus à la construction à Saint-Quentin par an dans le cadre de cette fusion absorption.

Mme MACAREZ – Ça n'a rien à voir avec une mauvaise gestion. On peut citer deux faits qui placent un établissement de la taille d'Habitat Saint-Quentinois dans la plus grande difficulté. Le premier fait, c'est la taxe foncière. La taxe foncière quand elle a augmenté en 2010, 2011 évidemment les ratios se sont dégradés. Deuxième fait, les décisions nationales de ces derniers temps placent un certain nombre d'établissements publics HLM dans le rouge. Et donc, quand on est dans le rouge, ça veut dire qu'à un moment donné on ne peut plus financer les opérations. Donc ce qui compte pour nous c'est de pouvoir les financer. Sylvie ROBERT pourra vous répondre plus en détail. L'assurance que nous avons dans le cadre de cette fusion c'est de réaliser je crois 90 millions d'euros de travaux. Des travaux à la fois d'entretien, de rénovation, le plan de rénovation urbaine et également des travaux sur la plan thermique, mais Sylvie ROBERT sait parfaitement tout ça.

M. BERTRAND – Pas d'autres questions ? Sylvie ROBERT.

Mme ROBERT – Juste pour dire que si la fusion est possible avec PARTENORD c'est parce que c'est un très gros organisme et que les difficultés, les besoins de financements d'Habitat Saint-Quentinois ne pèseront pas trop sur eux. Par contre, et c'est évidemment que sur l'OPAL, et je comprends complètement le Président de l'OPAL, sur l'OPAL qui est un plus petit organisme, les difficultés d'Habitat Saint-Quentinois auraient pesé beaucoup plus lourdement et auraient risqué de le mettre en difficulté. C'est pour cela que nous pouvons que fusionner avec un organisme très important.

M. BERTRAND – Monsieur TOURNAY. Oui ? Non ? Oui ? Allez-y !

M. TOURNAY – Oui oui, je n'ai pas eu ma réponse sur le nombre de logements qui sont prévus à la construction chaque année.

M. BERTRAND – Bon, plusieurs choses. Moi je veux pas dramatiser mais les choses sont très claires. Si Habitat Saint-Quentinois ne fusionne pas, Habitat Saint-Quentinois c'est la clé sous la porte. Alors la clé sous la porte, le sujet, c'est que c'est jamais vraiment arrivé à un office, mais ça veut donc dire : incertitude sur les loyers, fins des travaux à la fois de construction. Et là je vous le dis très clairement les constructions ça serait zéro et les réhabilitations pareil. Donc, je suis pas en train de vous dire c'est scénario catastrophe, c'est juste la réalité. Et tous les connaisseurs du dossier savent exactement ce qu'il en est. C'est pas la première fois qu'il y a des organismes qui se rapprochent ou qui fusionnent, c'est pas la première fois. Et pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, il y a un véritable problème sur le logement social de financement et qu'en plus à Saint-Quentin je le dis, je l'assume, j'étais administrateur à différentes époques, il y a toujours eu le choix de ne pas pénaliser les locataires en augmentant de façon importante les loyers comme ça a pu être proposé. Parce que le problème était là. C'est que si vous aviez eu des augmentations importantes de loyers

pour une part des locataires, dans ces cas-là vous auriez peut-être eu moins de difficultés, moins j'ai pas dit plus, mais vous auriez eu des locataires qui étaient saignés quand on connaît le pouvoir d'achat dans le Saint-Quentinois, c'est une voie qu'il a été normal de ne pas suivre. Après l'insuffisance de ressources a aussi été indiquée. Les différentes lois de finances, pas seulement depuis 24 mois, mais déjà depuis un certain nombre d'années ont veillé à ne pas étrangler d'un coup, mais quand même étrangler au fur et à mesure des organismes comme celui-ci en disant : « vous voyez que vous n'arrivez à vous en sortir tout seul ». Donc, il faut forcément vous regrouper. Et ce phénomène il est pas propre à l'Aisne, il est pas propre à la région. Et si je peux me permettre, si vous avez d'autres organismes notamment comme l'OPAL qui sont dans une forme de course à la taille, c'est tout simplement pour pouvoir tenir. Ce phénomène de regroupement je suis pas en train de vous le révéler, tout le monde l'a bien compris, et tout le monde l'a indiqué depuis des années et des années. C'est d'ailleurs ce qui est en train de se passer au niveau régional. Tous les organismes veulent grandir de façon à pouvoir mutualiser leurs coûts fixes et pouvoir continuer à permettre des constructions ou des réhabilitations. Parce que c'est une condition de survie. Donc, à partir de ce moment-là, nous savions qu'il n'y avait pas du tout d'issue tout seul et c'est pas tout à fait nouveau. Et même ceux qui au sein du Conseil n'étaient pas favorables à cette fusion avec PARTENORD pouvaient être favorables à une autre forme de fusion. Sylvie, j'allais le dire, on n'a pas eu quelqu'un qui nous a dit faut continuer tout seul, je crois pas. Voilà, parce que tout le monde savait que ça n'était tout simplement pas possible, pas pensable. Différents partenaires nous ont sollicités. Au départ, l'OPAL l'a fait, c'est effectivement un partenariat qui avait du sens, mais compte-tenu des autres opérations que vous avez engagées, il n'est pas possible de poursuivre dans cette voie. Y avait d'autres organismes privés, il nous a semblé que PARTENORD offrait le plus de garanties. Pourquoi ? Parce que ce qui intéresse PARTENORD dans cette opération c'est de pouvoir en quelque sorte se picardiser. C'est-à-dire, pouvoir avoir une dimension davantage régionale, et dans ces cas-là il faut toujours voir si les uns, les autres ont vraiment intérêt à ce que la fusion se fasse, c'est le cas. J'ai encore eu, Frédérique MACAREZ l'a eu voilà dix jours, j'ai eu tout à l'heure en venant Max-André PICK qui est le Président de PARTENORD qui nous apporte des garanties qui sont très claires. Au-delà bien évidemment du poste d'administrateur, j'ai moi-même fais cette proposition en conseil l'autre jour, à savoir que nos habitudes de démocratie participative et locales notamment sur les résidents, nous pourrons continuer à les mener de façon à ce que avant chaque conseil de PARTENORD, celui ou celle qui ira siéger sache exactement quel est le point de vue des locataires. Et, je fais confiance également aux locataires, représentants des locataires d'aujourd'hui même si c'est plus sous la même forme, de pouvoir se manifester. Et personne n'a intérêt à oublier ou à piétiner les locataires personne, ce n'est l'intérêt de personne. En revanche, Max-André PICK est tout à fait prêt à venir lui-même expliquer justement ce que sera la politique de PARTENORD. Mais, pardonnez-moi, même dans les six mois qui viennent, il va pas pouvoir dire exactement combien de logements seront construits. Mais, en revanche je peux vous garantir une chose c'est qu'il y aura davantage de logements réhabilités dans les années qui viennent sur le Saint-Quentinois avec cette opération avec PARTENORD que si on est intéressé tout seul. Parce que les croisières, tout le monde quand on, va là-bas vous dit, c'est une très belle opération, c'est mieux pour nous, c'est mieux isolé et ça nous coûte moins cher. Des opérations comme celles-ci si vous voulez les multiplier il fallait forcément s'unir et fusionner avec quelqu'un. Donc ça c'est une politique qui sera continuée. Et d'autre part, même sur le nom il est pas fermé pour bien montrer que l'entité Saint-Quentinoise ne disparaîtra absolument pas. Donc, je comprends très bien qu'on veuille se dire on aurait dû continuer comme avant, c'est juste pas possible. Alors il y a eu PARTENORD, et je ne vous le cache pas parce que CDC Habitat, auparavant la SNI, s'intéresse à la région, est venu sur le bassin minier. J'ai donc dit au patron de CDC Habitat,

est-ce que vous êtes capable de nous faire une proposition parce que je pensais qu'il était mieux d'avoir deux propositions qu'une seule. Sauf que la proposition de CDC Habitat était moins aboutie que celle de PARTENORD et qu'en plus il y a avait un hiatus sur une partie du personnel d'Habitat Saint-Quentinois qui aurait dû transformer son contrat de droit public en contrat de droit privé et là honnêtement je comprenais tout à fait que certains n'aient pas voulu aller dans cette voie. Avec peut-être même la possibilité, pardon, l'obligation pour l'Agglo, de devoir reprendre dans ses effectifs une partie des effectifs. Et honnêtement, moi je serais pas Président de l'Agglo ad vitam aeternam et je ne veux pas justement embarquer l'agglomération ou lui lier les mains pour les années qui viennent. Donc, voilà pourquoi cette proposition n'a pas été retenue par le Conseil d'administration et ce très largement. Je voudrais aussi souligner, Frédérique l'a fait pour Sylvie, souligner vraiment l'esprit de responsabilité du personnel qui aurait eu plein de raisons d'être inquiet, quand il y a une telle fusion. Mais, ils n'ont jamais mis d'huile sur le feu, ils ont toujours cherché à voir quel était l'intérêt pas seulement pour eux, mais aussi pour les locataires. Ils ont été très très très responsables. Mais, il est vrai aujourd'hui, que la seule façon pour Habitat Saint-Quentinois de ne pas mettre la clé sous la porte c'est de fusionner, et il nous a semblé qu'avec PARTENORD c'était effectivement la meilleure, la meilleure des solutions. Je ne cherche pas à vous convaincre, j'essaie de vous donner le plus objectivement possible les différentes données. Alors, bien évidemment on peut critiquer cette décision, on a pas eu l'unanimité, il y a eu deux votes. C'était bien deux ? C'était bien deux, deux votes qui étaient contre et voilà pourquoi ce que nous proposons aujourd'hui, parce que ça vient en débat ici, c'est justement cette proposition de fusion d'Habitat Saint-Quentinois et PARTENORD. Le tout dernier point sur lequel je veux insister, c'est comme pour le reste les documents que nous avons à l'Agglo, je ne peux pas les passer quand ils ne sont pas propriété de l'Agglo et qu'ils n'émanent pas de l'Agglo. Mais, si je peux me permettre Monsieur TOURNAY, si vous n'avez pas les coordonnées d'administrateurs qui peuvent vous donner les informations, je peux vous donner les coordonnées d'administrateurs qui, j'en suis certain, seront tout à fait prêts à vous donner les différentes informations nécessaires. Voilà ce que je voulais indiquer. On procède donc au vote sur ce sujet.

Donc, le scrutin est ouvert sur la proposition de fusion d'Habitat, le rapport numéro 10.

Moi je ne vote pas au fait, pardon. Faut que je corrige le vote.

Xavier BERTRAND, Colette BLEROT, Denise LEFEBVRE, Sylvie ROBERT, Vincent SAVELLI et Claude VASSET ne prennent pas part au vote. Je ne sais pas s'il restera du monde pour voter. Bon d'accord ok on fait comme ça alors.

Le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 60 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

M. Xavier BERTRAND, Mme Denise LEFEBVRE, Mme Colette BLEROT, M. Claude VASSET, Mme Françoise JACOB, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT ne prennent pas part au vote. (par vote présent ou par pouvoir).

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET

Délibération 17

SPORTS ET LOISIRS

Base Urbaine de Loisirs - Rapport annuel 2018 du délégataire.

Rapporteur : M. le Président

Conformément au code général des collectivités territoriales, il est présenté au Conseil le rapport annuel 2018 joint en annexe, de la société Vert Marine, délégataire de la Base Urbaine de Loisirs.

Il est assorti de divers documents annexes consultables auprès des services de la collectivité.

La commission consultative des services publics locaux ayant été consultée.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil d'adopter le rapport annuel 2018 de la Base Urbaine de Loisirs.

*

M. BERTRAND –Jean-Michel BERTONNET nous en dit d'ores et déjà un mot.

M. BERTONNET – Oui, merci Monsieur le Président. Donc, l'activité de la BUL est en baisse en 2018 et depuis plusieurs années, après une légère augmentation en 2016. Le délégataire explique ces baisses par les impacts de la météo, de la coupe du monde et surtout une baisse de la qualité de service. Cette même qualité de service que vous dénonciez en 2018 et qui a permis à la direction régionale de Vert Marine de prendre conscience des difficultés de son site. Une reprise en main a eu lieu avec la direction régionale au travers l'écriture d'un plan d'action sur la maintenance, l'hygiène, l'accueil du public, ainsi que le suivi de la clientèle. L'offre commerciale a également connu une modification, même si aujourd'hui il est difficile d'y voir réellement clair du fait de la multiplication des offres sur le territoire. Ce sera effectivement un axe important à définir sur le prochain marché de concession. Je peux dire que nous avons aujourd'hui des interlocuteurs de qualité qui prennent le temps pour analyser leur gestion et le service qu'ils doivent rendre à la population. C'est important de souligner comme nous avons pu le souligner, les dysfonctionnements par le passé. Voilà ce que je peux vous dire.

M. BERTRAND – Monsieur TOURNAY ? Non ? D'accord. Bon et honnêtement en 2018 ça va un peu mieux mais c'était un vrai désastre. Moi aujourd'hui je ne suis pas satisfait à 100 %. J'ai encore Christian MOIRET. Tu veux me faire part de l'email que tu m'as envoyé ?

Vas-y, prends la parole.

M. MOIRET – Vous le disiez tout à l’heure.

M. BERTRAND – Vas-y, vas-y.

M. MOIRET – J’ai reçu cet après-midi justement une plainte d’une cliente qui a eu un accueil, un mauvais accueil on va dire et qui va nous faire parvenir un courrier, d’ailleurs que j’ai transmis cet après-midi. Voilà, enfin bref c’est toujours la même histoire, c’est toujours un mauvais accueil pour les usagers, il y a peu de temps c’était autre chose sur l’aspect et l’hygiène. Il y a vraiment de l’ordre à mettre là-dedans.

M. BERTRAND – Bon, moi ce que je veux dire, Frédérique nous a aussi saisis sur un certain nombre de demandes. Si, c’est, comme dirait l’autre, moins grave qu’avant, la situation n’est toujours pas parfaite. Je ne comprends pas comment un exploitant de la qualité de Vert Marine a pu laisser se dégrader la situation comme celle-ci. Et ensuite je le dis également, je sais que les rapports peuvent ne pas être simples entre Vert Marine notamment et Monsieur COLLET qui exploite le bowling et le restaurant. Je ne veux pas non plus que des commerçants locaux soient empêchés d’exercer leur profession à cause de mauvaises relations. Les mauvaises relations commerciales c’est une chose, mais on a besoin que tout tourne justement à la BUL. Moi, je le dis très clairement, je demande encore officiellement à Vert Marine non pas de prendre conscience, mais de rectifier et de faire le nécessaire. D’autant plus que normalement avec la fermeture de la piscine Jean Bouin, il devrait y avoir un regain d’activité, qu’ils en profitent bon sang pour redonner aussi une autre image de ce qu’est la BUL. Moi je sais pas je serais à leur place, y aurait effectivement un nouvel afflux potentiel de personnes, je sais pas je me remue, on remet tout en cause quoi. Même s’il y a des choses qui ont été changées, le changement n’est pas aujourd’hui à la hauteur de ce qu’on est en droit d’attendre. D’ailleurs, pour pas se raconter d’histoire, la BUL elle a besoin d’une nouvelle dynamique et je ne laisserais pas effectivement la BUL être un équipement sympathique, mais un équipement sympathique qui n’a pas le rayonnement nécessaire. C’est pas seulement pour la Ville, c’est pour l’ensemble de l’Agglo et bien au-delà. C’est bien comme ça qu’on l’a voulu avec Pierre ANDRE au départ et avec les élus qui effectivement soutenaient également ce projet. Donc, en tout état de cause, même si le rapport annuel 2018 montre que on a un résultat déficitaire cumulé, ça on le sait. On sait bien qu’il y a eu des difficultés passées, mais un changement d’image ça passe également par des animations, par des conditions d’accueils, des conditions d’hygiène qui sont nickels, nickels chromes, voilà c’est pas compliqué. Et donc je vous invite également à être le relais de ce que vous pouvez entendre et que si vous êtes client de la BUL de ne pas hésiter à faire les remarques en direct. Donc voilà moi ce que je voulais vous dire sur ce point, mais en tout état de cause pour l’instant le compte n’y est pas encore. Karim SAIDI.

M. SAIDI – Alors, oui je voulais juste donner par rapport à ce que vous venez de dire mon avis d’usager. Effectivement, je vais aller dans votre sens. Bon, moi j’ai un pass à la BUL depuis, j’ai repris un pass depuis cinq, six mois. Bon, sans vouloir raconter ma vie, mais c’est vrai que j’y vais régulièrement, j’y vais une fois par semaine et hélas je constate des problèmes d’hygiène dans les toilettes, je constate des douches qui sont régulièrement très froides alors je sais pas si c’est pour faire des économies au niveau de l’eau chaude, mais enfin bon voilà. Et des casiers qui ne fonctionnent pas toujours de manière optimale, enfin voilà, donc en tant qu’usager, bon je continue à y aller mais c’est vrai que je trouve que tout n’est pas nickel chrome comme vous venez de le dire Monsieur le Président.

M. BERTRAND – Ce qui faut bien dire c'est que, il y a l'exploitation, il y a la conception. Vous savez que qu'on a eu un litige sur les questions de conceptions, chose qu'on est en train de revoir également. Par ailleurs, ce que je tiens aussi à dire, c'est que il y a quand même une prise de conscience, mais ce que je veux indiquer mi-2019, le compte n'y est pas encore. Le directeur me semble beaucoup plus motivé que son prédécesseur, ça c'est une chose. Mais encore une fois la bonne volonté ça suffit pas, il faut des résultats. Moi je veux que l'activité de la BUL reprogresse à nouveau. Donc sur tous ces sujets, ils ont beau nous remercier parce que on a poussé un coup de gueule, et qu'il y a eu prise de conscience, déjà on aurait pas dû avoir à pousser un coup de gueule. Et la deuxième chose, même quand les gens sont motivés, derrière faut que ça tourne, faut que ça change. Voilà, effectivement le message que je veux passer parce que cet équipement contribue au rayonnement du Saint-Quentinois. Et aujourd'hui, excusez-moi, les éléments qui contribuent au rayonnement du Saint-Quentinois, c'est la Clef des Champs, le Parc d'Isle, je suis désolé ça suffit pas. Jamais deux sans trois, moi il me faut une BUL qui tourne sans même parler des autres équipements que nous avons. Mais, il nous en faut plus. Donc, encore une fois je radote, je ne répète pas je radote, et même si il y a des progrès ils ne sont pas encore assez importants. On a voté ou pas ? Non on n'a pas voté.

Le scrutin est ouvert.

Quand on est usager de la BUL on peut voter il y a pas de conflit d'intérêt ? D'accord.

Le scrutin est clos.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 66 voix pour et 6 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Christian PIERRET, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Denis LIESSE.

Une ou deux informations en marge du Conseil communautaire, je tiens à le dire, c'est beaucoup plus important que certains peuvent le penser. Sur la campagne de démoustication, j'en profite pour faire effectivement l'information. Les conditions météo de ces derniers jours ont provoqué, alors je suis pas, même si j'ai eu à lutter contre Chikungunya à l'île de la Réunion je ne suis pas un spécialiste mondial du moustique, mais quand même. Les conditions sont très favorables à la fois à la ponte et au développement des larves de moustiques. Et on a certaines communes de l'Agglo du Saint-Quentinois qui sont en premières lignes. Donc, je voulais vous dire qu'une deuxième campagne de démoustication, pas la même chose que demistification, de démoustication par voie aérienne est donc programmée le mardi 18 juin dès 8h, le point de départ c'est Ollezy. Les communes concernées sont Rouvroy, Harly, Saint-Quentin, Gauchy, Grugies, Dallon, Castres, Fontaines-Clercs, Contescourt, Seraucourt-le-Grand, Happencourt, Artemps, Tugny-et-Pont, Saint-Simon, Dury, Ollezy, Sommette-Eaucourt. Que l'idée c'est de répandre par aérosol un larvicide qui est homologué en agriculture biologique et inoffensif chez les humains et animaux. Dispersé par un hélicoptère sur les zones marécageuses aux abords de zones urbanisées. L'épandage au-dessus des habitations et sur les voiries est interdit. Ça a beau être bio, c'est donc interdit. C'est une opération qui émet deux à trois fois par an, ça permet de lutter contre la prolifération des moustiques et des prochaines opérations pourront être rendues nécessaires entre juillet et août si on continue à avoir le même type de météo. Donc, très clairement on est sûr deux à trois fois par an, mais c'est comme la dératisation s'il y a besoin on en fera plus. Tout simplement parce que ces aspects d'hygiène publique et de santé sont effectivement particulièrement importantes. Y a-t-il des questions sur la démoustication ? Y a-t-il d'autres interventions ? Frédérique.

Mme MACAREZ – Des suggestions. Je voudrais vous parler du sport et du sport de haut niveau. Nous avons vécu une très belle saison sportive et hier notre club de basket a donc accédé à la Pro B, c'est le retour en Pro B. Ce qui extrêmement intéressant pour l'ensemble du territoire. Evidemment la Ville de Saint-Quentin soutiendra cette accession et cette montée, mais il me semblerait peut être intéressant qu'avec nos collègues nous puissions aussi réfléchir à un soutien de la Communauté d'agglomération peut-être au titre de l'attractivité ou de certaines retombées qui pourraient être en cohérence avec la Communauté d'agglomération. Voilà, merci.

M. BERTRAND – Je suis un peu gêné pour répondre à ça pour une simple et bonne raison c'est que je suis administrateur du SQBB. Donc, cette proposition qui est faite pas par le Maire de Saint-Quentin, mais par la Vice-Présidente chargée justement des questions économiques en lien avec d'autres élus. Si vous décidez d'aller dans cette direction, soyons très clairs il est pas question que l'Agglo prenne la compétence sportive et qu'elle prenne la compétence sport de haut niveau. On a fait un choix, c'est qu'il n'y ait pas de nouvelles compétences. En revanche, ce qui est vrai, c'est qu'en termes d'attractivité économique, question des partenaires et des sponsors qui est aussi l'occasion on le voit bien, on le sait bien de pouvoir développer ce qu'on appelle le business circulaire, ça peut effectivement avoir du sens. Comme le vrai sujet c'est qu'en Pro B la diffusion et la dimension est nationale, on est plus dans un cercle avant tout régional avec les deux pools, on est dans un cercle national. Si vous décidez d'aller dans cette direction, il faut que Frédérique prenne ça et que moi je me déporte. Je ne veux pas participer aux réunions, je ne veux participer à rien parce que je suis administrateur du SQBB et je ne veux pas placer ni l'Agglo, ni mes fonctions, membre du

Conseil d'administration là-dedans. Donc je propose que, Frédérique avec les élus concernés voient ce qu'il en est, voient ce qu'il est possible de faire, que vous en débattiez en commission, en conférence des maires, ou en bureau, je ne prendrais pas part aux discussions parce que je ne veux pas encore une fois être clairement en porte-à-faux. Même si je sais que ça peut avoir du sens. Si je ne me trompe pas ce n'est pas une demande, je me place en tant qu'administrateur, qu'a été formulée par le club, mais je pense que par contre c'est quelque chose qui peut avoir du sens et que d'autres le font. Si tel était le cas et après je me tairai sur ce dossier, ça ne peut pas être non plus des participations qui sont à hauteur de ce que fait la Ville ou autre, on n'est pas du tout dans le même domaine. Mais c'est juste au titre de l'attractivité, de l'attractivité économique ou de la dimension économique. Mais en tout état de cause je le répète et je le redis, moi je dois me déporter et je ne participerai à aucune de ces discussions. Y a-t-il d'autres questions ? D'autres interventions ?

Si je ne me trompe pas, on doit être la dernière séance avant l'été, on aura certainement l'occasion de se retrouver notamment, pour la Fête du Parc qui est organisée dimanche. Vous savez que pour la Fête du Parc au Parc d'Isle c'est Denise LEFEBVRE qui fait la pluie et le beau temps. Elle a décidé que ce serait normalement du beau temps pas plus tard que dimanche prochain, donc je vous invite à venir nombreux et à faire un maximum de promotion dans cette superbe Fête du Parc dans ce superbe Parc d'Isle, et il y aura même une navette, et il y aura même une navette. Bonne soirée à toutes et à tous, excusez-moi pour le retard tout à l'heure et merci à Roland.